



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

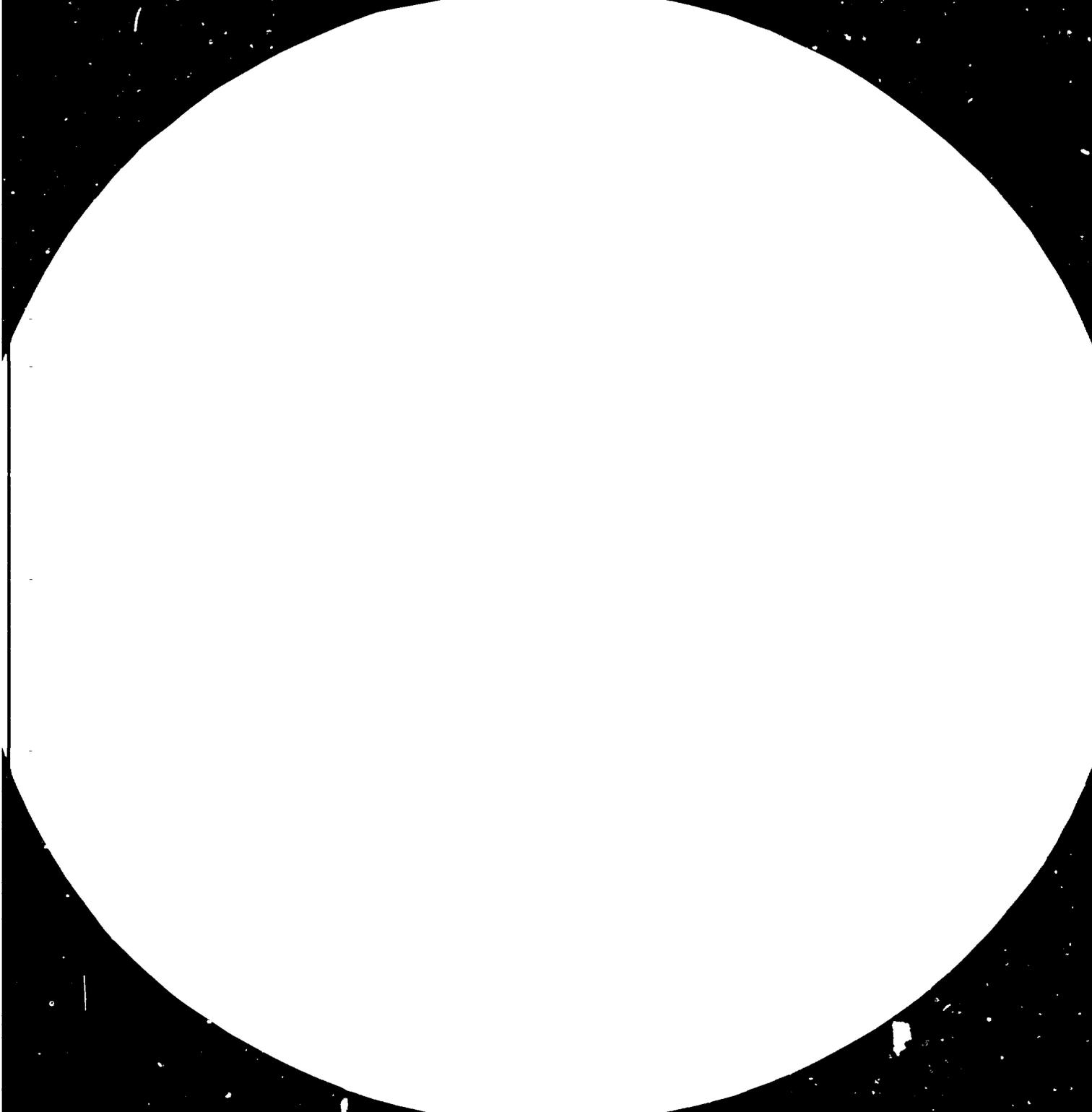
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

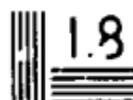




16



40



Resolution Test Chart

Resolution Test Chart



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

10455

REPUBLIQUE DU BURUNDI

DEVELOPPEMENT
DE LA PETITE INDUSTRIE
ET DE L'INDUSTRIE ARTISANALE*

000.95

001

PROGRAMME DE COOPERATION
BANQUE MONDIALE/ONUDI

RAPPORT PROVISOIRE N° 11
Juillet 1980

*Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Distr.
LIMITEE

UNIDO/IO.421
5 février 1981

Français
Original: Anglais

Table des matières

	<u>Page</u>
Préface	3
Taux de change et abréviations	4
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	5
I. INTRODUCTION	13
A. Géographie, topographie, communications	13
B. Démographie	13
C. Economie et ressources	14
D. Disponibilité des ressources	15
E. Autres obstacles au développement industriel	21
II. POLITIQUE D'ACTION DU GOUVERNEMENT EN MATIERE D'INDUSTRIE ET D'INDUSTRIE ARTISANALE	28
A. Objectifs globaux du développement industriel	28
B. Mesures politiques	31
C. Encouragement aux industries artisanales	32
III. LES PETITES INDUSTRIES ET LES INDUSTRIES ARTISANALES, EXISTANTES ET PROJETEES, AU BURUNDI	44
A. Artisans et établissements industriels visités	44
B. Projets en préparation ou élaborés par le Département de l'artisanat et attitude à l'égard des prêts BNDE/FENU	49
C. Possibilités de développement de la petite industrie et de l'industrie artisanale	50
D. Conclusions	59
IV. POSSIBILITE D'INTERVENTION DE LA BANQUE MONDIALE ET D'AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX	

<u>ANNEXES</u>	<u>Page</u>
1. Croissance démographique, 1970-1975	62
2. Promotions annuelles moyennes de l'Ecole technique supérieure	63
3. Produit intérieur brut en 1973 et 1976	64
4. Analyses du PIB entre 1970 et 1976 en prix constants de 1970	65
5. Analyses quantitatives des principales productions industrielles	66
6. Etablissements industriels et commerciaux en 1977	67
7. Nombre de salariés dans le secteur moderne - 1977	68
8. Nombre de salariés dans les industries manufacturières en 1977	69
9. Production des industries artisanales en millions de FB (base 1975)	70
10. Répartition des artisans dans sept quartiers de Bujumbura	71
11. Entreprises industrielles et artisans visités	72
12. Rapport mensuel sur l'état d'avancement des projets du FENU	75
13. Investissements projetés dans le secteur industriel et artisanal de 1978 à 1982 et situation actuelle	78
14. Personnes et organismes contactés	80
15. Bibliographie	81

PREFACE

Cette étude est la deuxième des études de sous-secteurs industriels entreprises en République du Burundi dans le cadre du programme conjoint Banque mondiale/ONUDI. La première a porté, en juillet 1978, sur l'industrie de la construction.

Le présent rapport a été rédigé à la suite du séjour effectué du 8 au 28 octobre 1979 par une mission composée de M. K.M. Zerezghi, chargé du développement industriel à l'ONUDI, et de M. C.R. Wynne-Roberts, consultant, qui étaient rattachés à la mission de l'ONUDI auprès du Ministère du commerce et de l'industrie au Burundi, et ont bénéficié de son appui.

La plus grande partie des recherches a été effectuée à Bujumbura, mais une visite de trois jours dans l'intérieur du pays a permis d'établir le contact avec divers artisans et d'enquêter sur d'autres activités.

On a inclus quelques grandes entreprises étrangères dans l'échantillon. Ces visites ont paru nécessaires pour comparer leur performance industrielle à celle des petites industries et des entreprises artisanales, et aussi en raison des effets directs que les opérations d'une ou deux d'entre elles pourraient avoir sur celles des petites entreprises et des activités artisanales. Pour diverses raisons, il n'a pas été possible de faire autant de visites que d'habitude, et cet échantillon ne doit donc pas être considéré comme pleinement représentatif. Mais, d'après toutes les discussions qu'il a été possible d'avoir, il semble que la situation d'ensemble du secteur de la petite industrie et de l'artisanat soit très proche de celle que l'on a pu observer dans cet échantillon, et que des visites plus nombreuses n'auraient sans doute rien appris de plus.

On s'est efforcé de chiffrer et de présenter sous forme de tableaux les renseignements fournis par les personnes ou les organismes visités. Dans ce cas particulier, il s'est avéré très difficile d'obtenir des données sur les ventes ou les prix de revient, même dans les entreprises les plus importantes, et pratiquement impossible d'obtenir des données fiables des artisans du fait, en particulier, que la sporadicité de leurs activités rend impossible toute estimation de leur chiffre d'affaires mensuel.

La mission n'aurait sans doute pas été en mesure de faire son travail sans la coopération de M. Ntimanza Pontien, Directeur général intérimaire du Ministère de l'industrie; Ndayziga Thiburce, Directeur du Département des industries artisanales et homologue direct de la mission; Marian Kacjan, responsable du Projet d'industrialisation de l'ONUDI, qui a fourni à la mission les moyens de transport et autres facilités requises, et qui, grâce à sa connaissance approfondie du pays, a pu lui offrir des conseils précieux; et Luigi Spinato, expert de l'ONUDI pour les petites industries et les industries artisanales, qui a vécu de nombreuses années au Burundi et qui a non seulement servi de guide à la mission dans l'intérieur du pays, mais lui a fourni des renseignements d'une valeur inestimable. A ces collaborateurs et à tous ceux qui ont contribué à rendre sa tâche plus facile, la mission tient à exprimer ici toute sa gratitude.

Les observations et les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des membres de la mission et ne reflètent pas nécessairement celles de l'ONUDI ou du Groupe de la Banque mondiale.

TAUX DE CHANGE

\$ U 1 = 90 Francs Burundi (FBu)

ABREVIATIONS

BNDE	Banque nationale de développement économique
BRB	Banque de la République du Burundi
ETS	Ecole technique secondaire
FDE	Fonds de développement européen
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
IDA	Association pour le développement international
OIT	Organisation internationale du Travail
ONATOUR	Organisation nationale pour le développement de l'exploitation de la tourbe
ONL	Organisation nationale pour le logement
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
SOVEBU	Société mixte d'études du Burundi
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Généralités

- i. Au Burundi, les termes "petite industrie" et "industrie artisanale" sont assez vagues car ils recouvrent presque toutes les activités. La définition du terme "artisans", notamment, peut prêter à confusion puisqu'en français, il désigne à la fois les travailleurs manuels indépendants et les ouvriers qualifiés qui travaillent pour une entreprise et qui ne produisent pas nécessairement des articles destinés au commerce. Les statistiques portant sur le nombre d'artisans sont par conséquent sujettes à caution.
- ii. Le Burundi souffre de son isolement géographique : sa difficulté d'accès aux matières premières et aux marchés d'exportation le défavorise par rapport à la majorité des autres pays africains. Le coût élevé des transports et des assurances vient s'ajouter au prix des biens importés, et grève aussi les biens sortant du pays, ce qui rend les produits du Burundi moins concurrentiels sur les marchés mondiaux. De plus, en raison des délais de déchargement dans les ports et les délais de route, auxquels viennent s'ajouter les pertes causées en transit par les vols, il est très difficile au secteur industriel de maintenir un niveau d'activité régulier. On ne constate aucun signe d'action concertée de la part du gouvernement ni entre les importateurs et les expéditeurs. Il serait bon également d'améliorer les installations de transport aérien et de mieux coordonner leur utilisation.
- iii. Les ressources énergétiques du Burundi sont très limitées à l'heure actuelle, mais une série de projets d'ouvrages hydro-électriques devrait permettre d'augmenter la production d'électricité et d'approvisionner la plupart des grands centres du pays dans les quelques années à venir. Ce dont le Burundi manque le plus, ce n'est pas de pétrole mais de bois pour faire la cuisine et de charbon de bois. Les estimations des réserves en bois pour ces utilisations et d'autres varient : certains responsables disent qu'il s'agit d'un faux problème mais, selon des avis bien informés, il ne resterait plus que quelques années de réserves de bois. Il est déjà interdit d'abattre les arbres pour en faire du bois de chauffage, mais les populations rurales continuent de brûler les dernières forêts. L'exploitation de la tourbe, dont il existe des réserves énormes et qui pourrait être utilisée comme combustible de remplacement, ne progresse que lentement.
- iv. A l'heure actuelle, le Burundi importe une grande partie de ses matières premières, presque tous ses produits manufacturés, y compris les vêtements, et une grande partie de son bois et de ses matériaux de construction. Le pays possède des matières premières qui seraient exploitables s'il existait des usines capables de les transformer en produits manufacturés. Cela permettrait de réduire la facture des importations et les capitaux immobilisés dans les stocks régulateurs que l'irrégularité des livraisons rend nécessaires.
- v. En ce qui concerne l'agriculture, le pays pourrait produire beaucoup plus de fruits et de légumes. Il y a un trop grand nombre de bovins qui ne sont guère destinés à la boucherie, et de grands troupeaux de chèvres et de moutons. Après la construction d'une tannerie, les besoins en cuir seraient assurés. Il serait possible de produire assez de coton pour alimenter la filature envisagée, et le Burundi n'aurait alors plus besoin d'importer des tissus. La mise en valeur de ces ressources augmenterait les revenus en liquide des agriculteurs - qui, à l'heure actuelle, dépendent presque entièrement de la production du café - et créerait un débouché pour les produits de la petite industrie.

vi. Les matériaux industriels sont peu abondants : tous les métaux doivent être importés, à l'exception de ceux qui proviennent de la récupération - en particulier des automobiles - et qui représentent quelques centaines de tonnes par an.

vii. Le pays pourrait suffire à ses besoins en matériaux de construction. Malgré l'insuffisance de bois, on trouve de grandes quantités de bambou que l'on pourrait utiliser pour la charpente, la construction des cloisons intérieures et même des toits des maisons, et pour la fabrication de meubles. Tout le ciment est importé, mais la remise en état d'une ancienne cimenterie, déjà en cours, devrait permettre de produire 15 000 tonnes par an. Cela ne représentera toutefois qu'un tiers des besoins en 1980, et moins d'un tiers en 1982. Une briqueterie en construction devrait produire environ 12 millions de briques dans deux ans, et on est en train de mettre en place un certain nombre de briqueteries artisanales, sous l'égide de l'ONUDI et du FENU. Dans de nombreuses régions du pays, on remplace les fours à chaux traditionnels par des fours plus modernes qui consomment moins d'énergie et donnent une chaux vive de qualité plus uniforme. Les réserves de kaolin sont importantes. On voit donc que le Burundi dispose de nombreuses ressources dans différents domaines, mais qu'elles ne sont pas exploitées d'une manière efficace.

viii. Parmi les autres contraintes freinant le développement du Burundi, on peut noter : le manque de chefs d'entreprise et de cadres; le bas niveau technologique du pays; le manque de financement; l'étroitesse des marchés due au faible pouvoir d'achat de la population et à l'isolement du pays par rapport aux sources d'approvisionnement et de matières premières; et la faiblesse des infrastructures.

ix. Le niveau technologique des industries artisanales est très bas. Les potiers et les forgerons utilisent des techniques millénaires. La calcination de la chaux et la fabrication des briques font appel à des procédés qui ne sont pas du tout rentables et qui gaspillent énergie et matériaux. Seuls quelques rares secteurs industriels disposent de centres de formation portant sur quelques corps de métier. Il semble que l'opinion selon laquelle le pays souffrirait d'un manque de financement soit fautive : des bailleurs de fonds internationaux se tiennent prêts à mettre des fonds à la disposition du pays, mais les projets appropriés fond défaut. Il n'en reste pas moins que les petits artisans ont de la difficulté à se procurer les fonds dont ils ont besoin pour s'acheter de meilleurs outils.

x. Le pouvoir d'achat est très faible, et de nombreux articles de consommation courante sont hors de la portée de la plupart des habitants en raison de leur prix très élevé. On pourrait remédier à cette situation en les produisant plus efficacement dans le pays même, ce qui permettrait d'en maintenir les prix à un niveau relativement bas. Certains nouveaux industriels semblent essayer de pratiquer des prix élevés, et perdent ainsi des clients.

xi. La faiblesse des infrastructures du Burundi se fait sentir dans presque tous les domaines. L'éducation, et surtout l'éducation supérieure, est encore le fait d'une minorité qui tend à entrer dans la fonction publique puisque les occasions d'entrer dans le "privé" sont très rares. De toute façon, il n'y a pas assez de personnes instruites pour remplir tous les postes. Dans l'enseignement technique, les places, pourtant peu nombreuses, ne sont pas toutes occupées. Il n'existe aucune institution pour la formation technique avancée, et les autres sont faibles et peu nombreuses. La plus grande partie de la population, notamment la plupart des artisans, est toujours illettrée.

Politique gouvernementale en matière d'industrie et d'industrie artisanale

xii. Jusqu'en 1975, le Gouvernement du Burundi s'est assez peu intéressé à l'industrialisation, mais les investissements ont beaucoup augmenté à partir de 1976. Le troisième Plan quinquennal (1978-1982) prévoit des dépenses se montant à FBu 7 600 millions, ce qui permettrait de créer 5 708 nouveaux emplois dans les "grandes" industries. Il prévoit aussi d'investir FBu 267,2 millions entre 1977 et 1982 en vue de la création de 10 100 nouveaux emplois, soit en moyenne FBu 26 000 (ou 290 dollars) par unité, somme probablement trop faible.

xiii. Le gouvernement envisage aussi un train de mesures destinées à venir en aide aux petites industries. Ces mesures comporteraient la création de centres de service, un accès plus facile aux crédits du FENU, des incitations fiscales et des changements dans le Code des investissements. Mais, à l'exception de mesures portant sur l'octroi de crédits, aucune disposition n'a encore été prise.

xiv. Un des buts du programme gouvernemental d'encouragement aux petites industries et aux industries artisanales est de développer les activités économiques régionales. Mais, à l'heure actuelle, de grands obstacles s'opposent à ce développement : manque d'électricité, de moyens de transport et surtout, de formation; c'est ce dernier point qui sera sans doute le problème le plus difficile à résoudre.

xv. Le Code des investissements s'applique à l'industrie en général et ses dispositions offrent certains avantages aux personnes désirant entreprendre des activités industrielles. Il garantit aux étrangers le droit de rapatrier leurs salaires et dividendes et offre des exonérations totales ou partielles de droits d'entrée sur les biens d'équipement et sur les matières premières, et d'impôts sur les bénéfices. Les entreprises acceptant de s'implanter dans des régions plus éloignées de Bujumbura pourront elles aussi bénéficier de ces avantages. Les petites industries et les industries artisanales ne jouiront d'aucune faveur spéciale.

xvi. Avant l'élaboration du troisième Plan quinquennal, il semble que l'on se soit peu intéressé aux industries artisanales. Le Burundi n'a aucune tradition d'artisanat "d'art", si l'on fait exception de la vannerie. L'artisanat "utilitaire" est peu développé, et il semble que les objectifs du Plan concernant les artisans soient quelque peu optimistes. De toutes les mesures prévues pour encourager le développement de la petite industrie et de l'industrie artisanale, la seule à avoir été prise porte sur l'aide limitée fournie par l'équipe de l'ONUDI.

xvii. Le Département de l'artisanat compte un personnel de 15 employés, y compris le directeur. Pour autant qu'on sache, une seule personne de ce département a une formation technique. Certains employés se sont montrés capables de préparer des projets qui ont été soumis à la Banque nationale pour le développement économique (BNDE) et il semble que cela ait été la principale activité du département au cours de l'année passée. Mais il n'existe pas d'homologue de l'expert en petite industrie de l'ONUDI, ce qui rend la coopération difficile, et les fonctionnaires de ce département ne semblent avoir que peu de contacts, s'ils en ont, avec les artisans, même à Bujumbura. Le personnel semble sous-utilisé.

xviii. Un projet de code de l'artisanat a été mis au point; ses dispositions portent, dans certains cas, sur les entreprises occupant jusqu'à 50 personnes, c'est-à-dire presque toutes les entreprises du pays dans l'état actuel des choses. La raison d'être de ce code n'apparaît pas clairement, puisque les avantages qu'il offre aux petits entrepreneurs et aux artisans leur étaient déjà offerts par le Code des investissements; la seule différence est que si

le Code de l'artisanat entre en vigueur, il leur faudra s'inscrire au Registre des métiers pour en bénéficier. On envisage aussi la création d'une Chambre des métiers. Ces mesures exigeront la mise en place de procédures administratives supplémentaires, qui risqueront de faire double emploi avec celles qui existent déjà. Il conviendrait donc de réviser le code avant de poursuivre son élaboration.

xix. A l'heure actuelle, les principales sources de crédit pour les petites entreprises et les entreprises artisanales sont la ENDE et le FENU. Les conditions sont très avantageuses, et le département a déjà préparé, ou est en train d' préparer, une cinquantaine de projets. Les premiers d'entre eux qui ont été approuvés sont déjà opérationnels. Si tous les projets à l'étude sont approuvés, des fonds supplémentaires importants s'avéreront nécessaires. Mais, comme nous l'avons déjà dit au paragraphe ix, les petits artisans n'ont aucun moyen d'obtenir des fonds pour acheter davantage d'outils ou de matériaux.

xx. Il n'existe aucune école de formation spéciale pour les artisans. L'Ecole technique secondaire (ETS) est le principal centre de formation technique du pays. Près de 700 diplômés en sortent tous les ans, et une grande majorité d'entre eux reçoivent une formation de mécaniciens pour l'automobile. L'école forme également des charpentiers-menuisiers et quelques ouvriers pour l'usinage des métaux. Les écoles des missionnaires offrent aussi une certaine formation, surtout pour les filles, mais elles sont en train d'être remplacées par des centres sociaux. Les personnes déjà en place reçoivent une petite formation à la gestion, donnée par l'unique expert de l'ONUDI.

xxi. Le Département de l'artisanat envisage de créer dans les grandes villes des diverses régions 12 centres de services destinés à offrir une aide technique et des conseils de gestion aux petites entreprises et certains services ainsi qu'à mettre à leur disposition des machines et des équipements spéciaux. Ils pourraient aussi dispenser une certaine formation et fournir éventuellement des installations de commercialisation. On envisage de grouper les artisans selon leur spécialité et d'organiser des ateliers dans ces centres. Le premier d'entre eux sera installé à Kayanza et comprendra une menuiserie, un garage, un atelier de soudure et une forge. Rien, dans le Document de projet, ne laisse à penser qu'une étude de faisabilité ait été faite avant de préparer le projet, ou que la structure choisie pour le centre soit celle qui convient le mieux à cette région.

xxii. L'expert en petites industries de l'ONUDI a préparé un projet plus réaliste et plus acceptable : il propose de créer un centre de fabrication de matériaux de construction utilisant des matières premières locales, dont le bambou. Il conviendrait d'étudier soigneusement ce projet dont la création serait moins coûteuse et les frais d'exploitation moins élevés que ceux du centre de Kayanza; de plus, il permettrait au Burundi de mettre en valeur des ressources naturelles locales, ce qui le libérerait des contraintes des importations dans ce domaine.

xxiii. La petite équipe de l'ONUDI détachée auprès du Ministère du commerce et de l'industrie représente la plus grande source d'aide internationale à la petite industrie et à l'industrie artisanale. Il n'existe pas de personnel de contrepartie, et la plus grande partie du travail est faite par une seule personne, très qualifiée, mais qui doit passer la moitié de son temps sur le terrain. Il semble que la présence d'un expert hautement qualifié en petite industrie, pendant au moins un an, présenterait pour le Département de l'artisanat de très grands avantages; après une étude des besoins réels et des

possibilités, cet expert pourrait aider le directeur à formuler une politique plus réaliste et à préparer un programme indiquant les divers experts requis pour répondre aux besoins des entreprises et des centres en cours de création.

xxiv. Le développement de la petite industrie, et en particulier de l'artisanat, au Burundi, représente un travail énorme. Il s'avérera même peut-être impossible d'obtenir la participation des potiers et des forgerons traditionnels aux mesures destinées à moderniser ces métiers : il n'en faudra pas moins essayer de le faire car, dans les limites de leurs techniques, ce sont des artisans très habiles.

L'industrie artisanale et la petite industrie au Burundi :
situation actuelle et prévisions

xxv. Les résultats du Recensement des artisans n'ont pas encore été publiés et les données concernant la petite industrie et l'industrie artisanale sont très difficiles à obtenir. La mission a rendu visite à un certain nombre de petites et moyennes industries et à des artisans, situés à Bujumbura et dans l'intérieur du pays. Trois des entreprises plus importantes auxquelles elle a rendu visite sont détenues et gérées par des Burundais. L'autre par des étrangers. Compte tenu des conditions qui règnent dans le pays, la gestion des trois premières est acceptable. Dans toutes, le problème des approvisionnements est un sujet de préoccupation.

xxvi. La mission a visité deux entreprises moyennes : la première est une fabrique de chaussures gérée par une mission religieuse, l'autre, gérée par le gouvernement, fabrique des robes et des broderies. La production de la première était arrêtée parce qu'une commande de cuir avait été volée en cours de transit; la majorité de ses opérations se fait à la main, mais elle vient de recevoir un prêt du FENU pour l'achat de machines. Elle devrait devenir un des grands centres de production de chaussures. La qualité de la production de l'autre entreprise est excellente, mais sa structure administrative ne semble pas très efficace, et elle paraît manquer d'ardeur commerciale.

xxvii. La mission a aussi visité un certain nombre d'ateliers artisanaux dont deux recevant une aide de l'ONUDI et du FENU. Dans tous ces ateliers, on a pu constater que le niveau technologique était très bas et que les nouveaux chefs d'entreprise avaient une très faible connaissance des usages commerciaux et ne semblaient guère disposés à accepter des conseils. Les artisans traditionnels - potiers, forgerons, menuisiers - utilisent des outils très primitifs et leur technique est à l'avenant. Bien que ces artisans travaillent en groupe, ils ne se partagent pas les tâches, ce qui réduit leur production et leurs gains. Ils travaillent d'une manière intermittente.

xxviii. Il sera extrêmement difficile d'intégrer ces groupes dans un cadre d'industrie artisanale plus moderne, et les autorités auraient plutôt tendance à les ignorer. Toutefois, il faudrait essayer de les incorporer dans le courant de modernisation. Si l'on pouvait affecter un(e) anthropologue à la mission de coopération technique, son concours pourrait s'avérer très utile dans ce domaine, à condition qu'il (elle) parle la langue. Les artisans de Bujumbura que l'on a pu interroger se sont d'ailleurs déclarés prêts à améliorer leurs techniques si l'occasion s'en présentait. Il est donc recommandé que le Département de l'artisanat entreprenne une étude pour mieux déterminer les besoins réels des artisans.

xxix. Le département, avec l'aide de l'ONUDI, a préparé plus d'une cinquantaine de projets couvrant un grand nombre d'activités - la plupart d'entre elles axées sur le marché de consommation - dont un bon nombre dans les régions de l'intérieur. Cinq de ces projets sont opérationnels; neuf autres sont en cours de réalisation ou d'élaboration; six attendent que des fonds leur soient affectés. Les autres n'ont pas encore reçu l'approbation d'un des nombreux comités intéressés, ou sont en cours de préparation. Tout cela témoigne du travail considérable accompli par le département et les conseillers de l'ONUDI, et montre bien que l'industrialisation et la régionalisation de la petite industrie sont en bonne voie. Mais il reste encore beaucoup à faire.

xxx. Le troisième Plan quinquennal donne la liste des 31 usines qui doivent être mises en place entre 1978 et 1982. Il s'agit d'entreprises assez importantes, exigeant des investissements et un personnel considérables. Certaines sont en construction, mais d'autres ont été abandonnées ou leur implantation retardée pour des raisons diverses. Quelques-unes, la filature, la raffinerie de sucre (si elle voit le jour), la fonderie et la tannerie pourront contribuer au développement de la petite industrie. Les entreprises de matériaux de construction pourront permettre au pays d'accéder à l'autosuffisance dans ce domaine.

xxxi. La raffinerie de sucre et la minoterie pourront permettre la création de petites entreprises de confiserie et de boulangerie. On prévoit que la tannerie permettra à un certain nombre de petites industries de la chaussure et du cuir de s'établir : elles auront besoin d'une aide technique. La filature permettra à un certain nombre de petites fabriques de vêtements de produire des articles de grande consommation. Il est à souhaiter que les plans de création d'une grande manufacture de vêtements soient abandonnés. Cette industrie devra réduire ses prix de revient et ses prix de vente pour pouvoir concurrencer les importations de vêtements d'occasion.

xxxii. Venant immédiatement après l'exploitation de la tourbe et en raison de la grave situation qui règne dans le secteur du bois, celle du bambou - utilisé comme matériau de construction, pour la fabrication de meubles ou pour tout autre usage - est de la plus haute importance pour l'économie de la nation, et il conviendrait de l'entreprendre au plus tôt. On pourrait aussi développer la culture du sisal.

xxxiii. S'ils pouvaient obtenir de la fonte, les autochtones pourraient établir de petites industries utilisant des techniques modernes pour la manufacture d'outils agricoles, même si l'usine, pour l'instant fermée, reprendrait ses activités. Toujours dans le domaine des industries métallurgiques et mécaniques, il serait possible d'établir des ateliers de construction de carrosseries de camions et d'autobus, et un atelier d'entretien et de réalésage des moteurs d'automobiles.

xxxiv. Dans le domaine des matériaux de construction, il serait possible d'envisager la création d'un atelier de fabrication de panneaux en fibres végétales, et de petits ateliers de céramique.

xxxv. En ce qui concerne les industries diverses, on pourrait envisager la mise en place d'une petite fabrique de parapluies.

Action possible de la Banque et d'autres organismes internationaux

xxxvi. Il est de la plus haute importance que les divers organismes qui fournissent une aide - internationale ou bilatérale - au Burundi coordonnent leurs programmes qui, à l'heure actuelle, semblent proliférer indépendamment les uns des autres. Un vaste champ d'action s'ouvre à la Banque dans le domaine de la petite industrie et de l'industrie artisanale; les possibilités d'investissement sont de beaucoup supérieures aux fonds actuellement disponibles. Il faudra sans doute faire des études plus détaillées de certaines propositions incluses dans ce rapport.

xxxvii. Tout nouveau programme de prêt devra bénéficier d'une aide technique importante qui, par suite de l'inexpérience du Burundi dans de nombreux domaines, devra plus que d'ordinaire porter sur la direction des activités. A cet égard, il serait bon d'attacher au Département de l'artisanat un conseiller compétent en matière de petites industries. Il serait bon que les divers organismes qui fournissent une aide au Burundi se réunissent pour échanger leurs idées sur les meilleurs moyens d'offrir cette aide.

I. INTRODUCTION

1. Pour comprendre les conditions dans lesquelles les industries, et notamment les petites industries et les industries artisanales, doivent fonctionner, il importe de connaître le cadre physique ainsi que la situation économique et sociale du pays.

A. Géographie, topographie, communications

2. Le Burundi est un pays sans accès à la mer d'une superficie de 27 834 km². Il se trouve à l'extrémité nord-est du lac Tanganyika, qui constitue sa frontière sur 180 km : il ne dispose donc que d'une petite frange d'eaux territoriales pour la pêche. Il est bordé à l'ouest par le Zaïre, par le Rwanda au nord et par la Tanzanie à l'est et au sud.

3. Des plaines s'étendent dans l'ouest et le sud-est du pays, mais l'intérieur est couvert de hauts plateaux coupés de vallées, pour la plupart étroites, mais dont quelques-unes sont plus larges. La circulation y est difficile puisque certaines des routes principales doivent s'élever jusqu'à 2 600 m. A l'heure actuelle, il n'existe que 400 km de routes, qui mènent jusqu'à la frontière avec le Rwanda et à Gitega. Une nouvelle route vers la Tanzanie est en construction le long du lac : elle devrait faciliter le mouvement des marchandises.

4. Les autres routes de l'intérieur sont des pistes, souvent coupées par des cours d'eau et impraticables pendant la saison des pluies, même aux véhicules à quatre roues motrices. La circulation des marchandises à l'intérieur du pays est rendue plus compliquée par l'extrême dispersion de la population rurale; les villes ne regroupent que 4 % de la population totale dont une grande partie, du reste, ne vit même pas dans des villages, ce qui fait qu'en dehors de la capitale, on ne trouve que très peu de centres offrant les moindres commodités.

B. Démographie

5. La population est à l'heure actuelle de près de 4 millions d'habitants : un recensement est en cours qui permettra d'obtenir des chiffres plus précis. La capitale, Bujumbura, compte près de 140 000 habitants. Le taux de croissance de la population totale, entre 1970 et 1975, a été de 2,1 %, alors que celui de la croissance de la population urbaine a été de 6,1 %. Pendant la même période, la population active a augmenté de 1,1 %^{1/}. L'annexe 1 donne la répartition de la population.

6. La densité est l'une des plus élevées du monde avec 150 habitants au km². La plus grande partie de la population vit en groupes connus sous le nom de "collines", éparpillés sur l'ensemble du territoire et totalement dépourvus de services. Bujumbura excepté, on ne trouve que très peu d'agglomérations de plus de 5 000 habitants. La plupart d'entre elles sont les centres administratifs des diverses provinces et des marchés locaux, auxquels les autochtones se rendent à pied. Cette situation, jointe au mauvais état des routes, fait qu'il est difficile de fournir des services aux populations, et donc aux artisans locaux.

^{1/} Ministère du commerce et de l'industrie : L'artisanat, la petite et la moyenne industrie, Développement de l'artisanat, juin 1979 (document dactylographié).

7. La population comprend environ 89 % de Hutus, 10 % ou davantage de Tutsis, et 1 % de Batwas. Ces derniers sont traditionnellement potiers ou forgerons, mais leurs techniques sont très primitives. Tous les habitants parlent la même langue, le Kirundi, ce qui est un avantage; ils utilisent le Ki-swahili pour leurs échanges commerciaux.

8. Le taux d'alphabétisation est très faible chez les adultes, de l'ordre de 10 %. Près de 20 % des enfants vont à l'école primaire, mais 20-30 % seulement d'entre eux terminent leurs études. Trois pour cent seulement des enfants en âge d'aller à l'école secondaire continuent leurs études, surtout à Bujumbura; 0,5 % seulement entreprennent des études dans des établissements d'enseignement supérieur, qui sont tous situés dans la capitale 2/. L'enseignement technique dispose de près de 800 places, mais le nombre des diplômés ne dépasse pas en moyenne 340 par an. On en trouvera à l'annexe 2 une ventilation par discipline.

C. Economie et ressources

9. En 1976, le PNB se montait à l'équivalent de 460 millions de dollars, soit un revenu brut de 120 dollars par habitant 3/. On trouvera dans l'annexe 3 les chiffres (en milliards de FBu) des PIB de 1973 et 1976, exprimés aux prix du marché de 1970 : ils font bien ressortir la lenteur de la croissance. Le taux d'inflation a été très élevé, mais son chiffre exact n'est pas connu.

10. Quatre vingt-cinq pour cent des habitants se livrent à l'agriculture et certains ont un deuxième emploi ou une autre occupation. La plupart des travaux agricoles sont faits par les femmes, de telle sorte que les hommes peuvent se livrer à d'autres occupations, par exemple, travailler sur des chantiers de construction locaux ou à Bujumbura. Une loi prescrit que toutes les personnes travaillant à Bujumbura doivent recevoir une allocation-logement. La plupart des personnes résidant à la campagne possèdent des terres, et les migrations permanentes vers la ville, si répandues dans de nombreux autres pays africains, sont rares au Burundi. Le taux de croissance de la population urbaine qui ressort des chiffres de l'annexe 1 semble imputable à l'arrivée de travailleurs temporaires.

11. La plus grande partie des terrains est montagneuse et ne peut guère être utilisée que pour des pâturages, mais de nombreuses vallées sont fertiles et on y cultive des légumes, en particulier des haricots qui sont la nourriture de base des habitants.

12. L'élevage est important, mais il n'est guère commercialisé. On estime qu'il y a :

750 000 têtes de bovins
750 000 têtes de caprins
300 000 - 400 000 têtes d'ovins

2/ Ministère des travaux publics, de l'équipement et du logement : Projet de développement du Burundi, Rapport intermédiaire, vol. 1 et 2, août 1979.

3/ Ibid., page 4 (Estimations de la Banque mondiale).

Les bovins sont considérés comme une source de richesse et, dans certaines régions du pays, on trouve de grands troupeaux, mais qui ne sont exploités ni pour le lait ni comme viande de boucherie. La plupart des familles élèvent des chèvres.

13. L'annexe 4 présente l'analyse du PIB de 1970 à 1976, aux prix constants de 1970. Au cours de cette période, la croissance réelle de la production n'a été que de 1,8 %, et des fluctuations très fortes se sont fait sentir dans certains domaines, en particulier dans celui de l'exportation des produits agricoles. La croissance des industries artisanales et des secteurs de production de biens semble assez régulière.

14. L'annexe 5 donne les chiffres des principales productions industrielles pour la période 1975-1977. Il ressort de ce tableau incomplet que l'industrie la plus importante semble être la brasserie : c'est aussi celle qui consomme le plus d'électricité et de combustible. L'industrie de la chaussure est dominée par la société Bata, mais il semble qu'elle ne produise plus que des sandales en plastique : la fabrication de chaussures en cuir a été arrêtée et les machines enlevées. L'annexe 6 énumère toutes les entreprises commerciales et industrielles : elles sont presque toutes implantées à Bujumbura.

15. On trouve à l'annexe 7 une analyse générale des salaires payés en 1977. L'annexe 8 donne une ventilation des salariés des industries de transformation au cours de la même année. Presque toutes les grandes entreprises du secteur privé sont entre les mains d'étrangers, ou en association avec des étrangers, ou bien encore gérées par des étrangers. La mission a visité deux entreprises ne tombant pas dans ces catégories.

D Disponibilité des ressources

16. Tout développement industriel dépend des ressources matérielles et humaines disponibles autant que de la politique officielle et du niveau de développement des infrastructures. Les obstacles au développement industriel du Burundi sont particulièrement nombreux et coûteux, et ils méritent d'être étudiés plus en détail.

Energie

a) Pétrole

17. Le problème énergétique auquel le Burundi doit faire face est un des plus graves du monde. Tout le carburant automobile et le fuel doivent être importés et transportés soit par chemin de fer de Dar es-Salaam à Kigoma, sur les rives du lac Tanganyika (1 500 km), et ensuite par chalands jusqu'à Bujumbura, ou bien de Mombasa par des camions-citernes qui traversent l'Ouganda et le Rwanda. Dans les deux cas, le prix des transports est très élevé et les livraisons aléatoires. En 1979, pendant la guerre avec l'Ouganda, les livraisons ont été interrompues pendant trois mois et les denrées de première nécessité ont dû être livrées par avion. La facture pétrolière est une des principales charges qui grèvent les ressources en devises du pays.

18. Le pays devra continuer à importer du pétrole pour satisfaire aux besoins de son parc automobile et de certaines industries, mais il serait possible de faire appel - dans une certaine mesure - à des énergies de substitution pour la production d'électricité pour l'industrie et le chauffage.

b) Energie électrique

19. Le Plan quinquennal estime que les besoins en électricité se monteront à 48,4 millions de kWh en 1979. Ces chiffres ne seront probablement pas atteints, parce que certains projets qui devaient être opérationnels ne sont pas encore terminés. Les besoins pour 1981 ont été estimés à 65,4 millions de kWh ^{4/}.

20. Des projets hydroélectriques, devant fournir près de 117 MW, sont soit en cours de réalisation, soit à l'étude : ils permettraient de relier un certain nombre de centres au réseau d'électrification rurale qui, à l'heure actuelle, est très limité. On estime que les coûts se monteront à FBu 1,77 milliard, dont FBu 1,406 milliard en aide étrangère dont la République fédérale d'Allemagne fournira la plus grande part ^{5/}.

c) Bois

21. Jusqu'à présent, le bois, utilisé tel quel ou sous forme de charbon de bois, a été la plus grande source d'énergie pour les petites industries artisanales et pour les ménages. Les forgerons fabriquent un grand nombre de fourneaux à charbon de bois. On utilise aussi le bois dans les fours à chaux et pour faire les briques, et les usines à thé en consomment de grandes quantités.

22. Les réserves de bois du Burundi sont en train de disparaître rapidement. Selon le Plan quinquennal, il y avait 25 485 ha de bois et de forêts en 1976-1977 ^{6/}. La plupart des plantations sont exploitées pour satisfaire aux besoins des villes ou des missions, écoles, hôpitaux, casernes, etc. Les maisons se composent d'une charpente de poutres en bois entrecroisées de pièces d'un plus petit diamètre. On utilise aussi le bois pour les meubles, les échafaudages, etc. En plus des plantations, on trouve quelque 41 830 ha de forêts humides et de 15 000 à 200 000 ha d'arbres clairsemés dans les savanes, ce qui fait un total de près de 80 000 ha, soit 3 % de la superficie totale du Burundi.

23. Nous ne parlons ici que de bois et de charbon de bois utilisés comme combustible ou matière première par les petites industries et les industries artisanales. Les estimations portant sur les réserves varient beaucoup, mais ce qui est certain, c'est que les ressources diminuent plus vite qu'elles ne sont remplacées. Selon un membre de la mission de Projets urbains de la Banque mondiale à Bujumbura, il ne resterait plus qu'un an et demi de réserves ^{7/}. Il peut s'agir là d'une prévision très pessimiste, mais tout semble indiquer que les réserves s'épuiseront - tout au moins pour la consommation ménagère - avant que l'on ne dispose d'autres sources d'énergie - tourbe et électricité - en quantités suffisantes pour combler le déficit.

^{4/} Ibid., page 29.

^{5/} Ibid., page 33.

^{6/} Ibid., page 20.

^{7/} Les renseignements présentés dans ce paragraphe et le suivant ont été recueillis par un des membres de la mission lors de conversations.

24. En plus du fait que le combustible se fait rare pour les utilisations industrielles et ménagères, il devient de plus en plus cher. Le charbon de bois, combustible préféré à Bujumbura, coûte FBu 700 le sac de 35 kg. Les dépenses en combustible d'une famille peuvent se monter à FBu 1 900 par mois, dont 90 % pour la cuisine et 5 % pour le repassage et l'eau chaude, respectivement. Selon les consultants suisses responsables de l'élaboration du projet de développement cité ci-dessus, à Bujumbura, le seuil de pauvreté pour une famille s'établit à FBu 13 400 de revenus. Ce chiffre semble bien trop élevé, étant donné que peu de familles de Bujumbura atteignent ce niveau de revenus, même lorsque les deux conjoints travaillent. Quoi qu'il en soit, il fait bien ressortir l'effet que peut avoir le coût du combustible sur le niveau de vie et le pouvoir d'achat, et par conséquent sur les industries qui pourvoient aux besoins matériels de la population.

25. La vallée du Mosso, dans l'est du pays, et au moins deux autres régions fertiles sont ravagées tous les ans par les migrations des conducteurs de troupeaux qui, pendant la saison sèche, font transhumer leur bétail de leurs pâturages habituels vers ceux qui sont encore bien arrosés. Un mois avant cette migration, une avant-garde vient brûler les plantations, les arbres de la savane et la végétation qui n'offre pas les pâturages dont ils auront besoin. L'herbe pousse sur ces terres brûlées. Quelquefois, ces feux détruisent aussi des habitations. Dans la vallée du Mosso, que la mission a visitée, des milliers d'hectares, y compris des plantations, avaient été ainsi brûlés plusieurs fois. C'est seulement depuis peu que les populations locales se plaignent : le gouvernement a été saisi de cette affaire, et les conducteurs de troupeaux ont promis de ne plus faire d'incursions dans cette région. L'ironie de cette situation, qui cause tant de dommages aux récoltes vivrières, est que les troupeaux ne sont qu'un symbole de richesse et ne servent pas à fournir la viande de boucherie.

26. Les activités de ces conducteurs de troupeaux n'affectent qu'une petite portion du territoire, mais on brûle aussi les forêts dans le reste du pays, même sur les pentes qui ne peuvent être utilisées comme pâturages, et cela pour des raisons qui ne sont pas évidentes. Une explication plausible est que, s'il est interdit d'abattre les arbres pour les utiliser comme combustible, une fois que la forêt a brûlé, les arbres sont détruits et les populations peuvent alors les utiliser comme charbon de bois. Quelle qu'en soit la raison, les plantations et les forêts sont détruites par le feu et, lors d'un voyage dans l'intérieur du pays, la mission a pu voir de vastes superficies ainsi ravagées : ces brûlages sont trop répandus pour être accidentels.

d) Tourbe

27. Le Burundi possède des réserves de tourbe, susceptible d'être utilisée comme combustible : elles sont de l'ordre de 500 millions de tonnes et, selon les estimations, devraient durer plus de deux siècles. On ne semble avoir fait aucun effort pour les exploiter. Au cours des dernières années, l'ONATOUR, organisation nationale pour le développement de l'exploitation de la tourbe, a entrepris des études et des expériences dans ce domaine. Elle a mis en place un projet pilote, financé par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), destiné à encourager les exploitants locaux à utiliser la tourbe. Un expert de l'ONUUDI, payé par l'IDA, travaille dans le pays depuis plusieurs années.

28. Pour utiliser la tourbe d'une manière rentable, il faut modifier les fourneaux industriels et produire de grandes quantités de coke de tourbe. Il est extrêmement urgent de construire des cokeries près des tourbières susceptibles de fournir le combustible pendant de nombreuses années : il faudrait que la production initiale atteigne 10 000 tonnes par an.

29. L'exploitation des tourbières a été retardée par des difficultés techniques et par des dissensions entre les diverses agences responsables. On ne possède pas de chiffres de production mais, selon les estimations les plus fiables, ils se situeraient en 1979 aux alentours de 8 000 tonnes, dont la moitié serait de bonne qualité. A l'heure actuelle, ce sont les industries et Bujumbura qui la reçoivent en priorité, mais l'approvisionnement est tellement aléatoire que la brasserie, qui est la plus grande consommatrice d'énergie, a refusé de se convertir à la tourbe avant que l'on ne puisse lui assurer un approvisionnement régulier. Il faudra encore longtemps avant que la plus grande partie des habitants puisse obtenir un approvisionnement régulier pour l'usage ménager : en attendant, les réserves de bois continuent à décroître.

Matières premières

30. A l'heure actuelle, le Burundi doit importer la plus grande partie des matières premières dont il a besoin. Tous les métaux, à l'exception des métaux de récupération, les produits chimiques, les textiles, le bois pour les meubles de qualité, le ciment, la céramique, les cuirs et divers produits alimentaires de base, comme le sucre, doivent être importés. Non seulement cela ajoute en moyenne 25 % au prix f.o.b. des produits dans le pays d'origine - en partie à cause des frais d'assurance très élevés - mais cela entraîne aussi des délais de livraison qui peuvent aller jusqu'à un an ou plus.

31. Le pays dispose de certains produits qu'il sera possible d'utiliser une fois que les usines destinées à les traiter auront été construites, ce qui permettra d'alléger très sensiblement les dépenses d'importation, et aussi de réduire les immobilisations qu'entraîne la nécessité de constituer des stocks régulateurs; cela permettra aussi de limiter le nombre des arrêts de production causés par les vols de marchandises en transit, qui constituent aujourd'hui un problème très sérieux.

a) Produits du secteur agricole

32. Le pays est en mesure de produire le coton dont il a besoin. Une usine textile, intégrée verticalement, fournie par la République populaire de Chine, est en cours de montage à Bujumbura et les spécialistes chinois chargés de son installation assureront d'autre part la formation du personnel autochtone. La production des plantations de coton, qui s'établissent près du lac Nyanza, non loin de la frontière tanzanienne, et celle des producteurs individuels devraient permettre à la nouvelle usine de tourner à plein. L'usine doit commencer à produire au début de 1980 et elle pourra fournir à l'industrie textile - qui se compose uniquement de petites entreprises, d'entreprises artisanales et des établissements exploités par les missionnaires - les matériaux nécessaires à son développement.

33. Malgré l'importance du cheptel bovin, qu'il faudra réduire de beaucoup, tout le cuir est importé. Diverses raisons ont retardé l'ouverture de la tannerie qui est en construction depuis de nombreuses années : mais elle semble maintenant être en bonne voie. La préparation des peaux de petits animaux (chèvres, antilopes) doit commencer au début de 1980 et celle des cuirs normaux devra suivre deux ans plus tard : cela permettra de créer une industrie nationale de la chaussure.

34. Il faut dire quelques mots de la pêche artisanale. La plus grande partie des poissons pris dans le lac et débarqués à Bujumbura est pêchée par une flotille de bateaux à moteur qui appartient à des Grecs utilisant les méthodes traditionnelles de leur pays, et par des petits bateaux qui pêchent au lamparo. Leur production annuelle est de l'ordre de 12 000 tonnes. Un projet de la Banque mondiale destiné à encourager les petits pêcheurs n'a pas eu la réussite escomptée parce que la majorité des pêcheurs ayant reçu des pirogues en métal s'en sont servi pour se rendre au Zaïre. Ceux qui sont restés n'utilisent pas les installations de séchage de poisson aménagées sur les rives du lac. La pêche artisanale telle qu'elle est pratiquée actuellement n'est pas efficace et ne fournit qu'une petite partie de l'approvisionnement en poisson. Parmi les problèmes existants, il convient de noter que les eaux territoriales du Burundi ne représentent qu'une très petite partie de la surface du lac, et qu'elles sont exploitées d'une manière intensive. On ne sait pas si la réduction de la population en poisson de ces eaux, et l'augmentation en plancton et en plantes aquatiques qui en résulte, attireront assez de poissons des autres parties du lac pour maintenir le rythme actuel d'exploitation.

35. La réalisation d'un projet de construction d'une raffinerie de sucre progresse très lentement. Pendant ce temps, dans la vallée de Mosso, différentes variétés de canne à sucre sont cultivées sur 18 ha, avec l'aide technique de l'Inde. Il est toutefois bien évident que, bien qu'il soit possible de produire de la canne à sucre et du sucre au Burundi, de nombreuses années s'écouleront avant que la production ne réponde aux besoins de la population et permette de créer une industrie de la confiserie.

36. Une minoterie, capable de satisfaire aux besoins jusqu'à présent assez limités en pain et en farine de la population, est en cours de construction. Il est possible de cultiver le blé dans certaines régions. En fait, dans le passé, on avait encouragé les exploitants à semer du blé mais, lorsqu'ils se sont rendu compte qu'ils n'avaient pas de débouchés pour leur production, ils ont mis fin à cette culture. Néanmoins, une fois que la minoterie entrera en production, il ne devrait pas être difficile de les convaincre de la reprendre. Cela devrait permettre d'accroître le nombre des boulangeries qui, à l'heure actuelle, est très limité.

37. D'une manière générale, si le Burundi parvient à suffire, ou presque, à ses besoins dans ces domaines, et s'il est possible d'accroître les autres productions agricoles, cela ne pourra qu'augmenter les revenus disponibles des populations rurales qui, à l'heure actuelle, dépendent presque entièrement de ceux que donne le café : cela créera aussi un marché pour les produits de la petite industrie et de l'industrie artisanale.

b) Produits industriels

38. A l'exception de ceux provenant de la récupération des carcasses automobiles et de la ferraille, tous les métaux doivent être importés. On évalue ces importations à plusieurs centaines de tonnes par an. La réalisation d'un projet de fonderie, qui a été l'objet de plusieurs rapports des deux experts de l'ONUDI, semble progresser lentement. Lorsqu'elle aura atteint son plein régime, sa production annuelle sera de l'ordre de 500 tonnes de fonte auxquelles s'ajouteront éventuellement quelques lingots d'aluminium; ces métaux viendront de la récupération. Cette production ne remplacera pas les importations d'aciers spéciaux ou profilés, mais elle fournira des matières premières pour les petites industries métallurgiques capables de fabriquer, par exemple, des outils agricoles, tels que les houes, qui peuvent être coulés très facilement mais qui, aujourd'hui, doivent être importés.

39. Un investisseur privé a l'intention d'établir une usine de rechapage de pneus. Cela permettra de faire des économies en devises assez importantes, surtout si cette usine est en mesure de rechapier les gros pneus, du type utilisé par les tracteurs et les engins employés pour les gros travaux de terrassement.

c) Matériaux de construction

40. On a déjà fait remarquer plus haut que le bois était utilisé comme matériau de construction pour la plupart des maisons : on commence par monter des charpentes qui sont ensuite recouvertes de terre glaise. Une grande quantité de grumes est utilisée chaque année à cette fin. On emploie aussi beaucoup de bois pour la fabrication des meubles. Les essences locales de bonne qualité pour la fabrication des meubles coûtent FBu 13 000 le stère (1 m³), et les essences importées FBu 18 000. Comme on l'a déjà dit, le reboisement ne suit pas le rythme de la demande. Heureusement, il existe un matériau de remplacement abondant qui pourrait être utilisé dans la construction des habitations et la fabrication des meubles, mais qui a été négligé jusqu'à présent : le bambou. On trouve de très grandes plantations naturelles de bambou dans le sud et l'est du pays; certaines ont été endommagées par des incendies, mais elles pourraient satisfaire à presque tous les besoins du pays si les populations acceptaient de l'utiliser sur une grande échelle. Le bambou est une plante qui pousse partout. On a rapporté à la mission que la République populaire de Chine avait proposé d'aider le Burundi à exploiter ses ressources en bambou, mais que cette offre n'avait pas été acceptée. La question mérite d'être à nouveau examinée au plus tôt.

41. Le Fonds européen de développement (FED) finance des études portant sur la production de panneaux en fibres de palme ^{8/}. La région de Roumonge en produit plusieurs milliers de tonnes. Ces panneaux sont surtout destinés à la construction des caisses à thé, mais leur production est si élevée qu'elle pourrait approvisionner l'industrie du bâtiment.

42. Le pays ne produit qu'une faible quantité de chaux par des méthodes artisanales. Trois fours à chaux sont en construction qui devront produire de la chaux pour les industries locales. On a ouvert une petite carrière de calcaire à 30 km de Bujumbura et d'autres gisements ont été découverts. Les matériaux alimenteront le four à chaux de Bujumbura que l'on est en train de remettre en état de fonctionnement, en même temps que l'usine de broyage de clinker. La chaux vive pourra ensuite être mélangée avec deux tiers de pouzzolane pour avoir du ciment romain. On obtient la pouzzolane par combustion du kaolin, dont il existe de grandes quantités autour de Bujumbura, de la même manière que les briques.

43. L'usine de broyage de clinker importé devrait commencer à fonctionner au début de 1980 et produire la première année 15 000 tonnes de ciment, qui se vendra FBu 12 000 la tonne. Depuis que l'usine de broyage a cessé de fonctionner, il y a plusieurs années, à la suite d'une inondation, tout le ciment doit être importé au prix fort. Il est évident que cette usine ne pourra répondre à tous les besoins du pays, et qu'il faudra continuer à importer de grandes quantités de ciment si l'on ne construit pas de nouvelles usines.

^{8/} Hugo Houben : Projet urbain du Burundi : Promotion de l'emploi de matériaux locaux de construction, ADAUA, Genève, juillet 1979. Les renseignements qui suivent concernant les matériaux de construction sont tirés de cet ouvrage.

44. Trois sociétés privées, employant 300 personnes, et l'Organisation nationale du logement (ONL), en employant 87, produisent aujourd'hui 20 millions de briques par an au moyen de méthodes artisanales. Un tiers de cette production est perdu par suite de vols ou de bris. Bien qu'un projet de construction d'une briqueterie industrielle, capable de produire 12 millions de briques par an, ait été abandonné, le Burundi vient de signer un accord avec le Gouvernement tchécoslovaque pour le don d'une usine similaire. Les investissements et les frais de mise en route ne seront donc pas à la charge du Burundi. Les briques fabriquées industriellement se vendront FBU 5 pièce, alors que les briques produites par les ateliers locaux de Bujumbura se vendent FBU 4 pièce, mais elles seront plus grandes et de bien meilleure qualité. La date de mise en production a été fixée à la mi-1981, mais il serait plus réaliste d'envisager une date plus tardive.

45. Il existe une usine mal gérée, utilisant des machines vétustes, qui produit des dalles de ciment. En changeant ces machines et en remplaçant le ciment par du ciment romain, la production pourrait être de 400 tonnes par an. Toutefois, ces dalles sont des articles de luxe que l'on n'utilise que dans les maisons les plus chères.

46. On produit des briques de ciment pour la construction de qualité. Mais le ciment doit être importé et il ne semble guère possible d'augmenter la production, même lorsque la cimenterie sera entrée en service.

47. En résumé, le Burundi dispose des ressources nécessaires pour se développer et remplacer les importations coûteuses. Mais il faudra qu'il utilise toutes ses ressources de la manière la plus rentable possible et que les responsables du développement soient poussés à agir. Le pays est relativement petit, mais la terre y est fertile, et l'on trouve encore de grands espaces qui, mis en culture intensive, permettraient de nourrir convenablement une population plus nombreuse et d'obtenir des excédents pour l'exportation.

E. Autres obstacles au développement industriel

48. L'annexe IV du Plan quinquennal 1978-1982 donne une liste des obstacles qui freinent l'industrie en général et, dans certains cas, la petite industrie et l'industrie artisanale. Au nombre de ceux-ci, on peut relever :

- L'impossibilité de procéder à une industrialisation rapide faute de chefs d'entreprise et de cadres de gestion;
- Le faible niveau technologique;
- L'insuffisance du financement;
- L'étroitesse du marché, due à la faiblesse du pouvoir d'achat;
- L'isolement du pays par rapport aux sources d'approvisionnement et aux marchés;
- La faiblesse des infrastructures de base.

49. Certaines de ces contraintes ont déjà été examinées dans les paragraphes précédents. Nous allons maintenant étudier plus en détail celles qui affectent plus spécifiquement la petite industrie et l'industrie artisanale.

a) Manque de chefs d'entreprise

50. A l'heure actuelle, le Burundi semble manquer singulièrement de chefs d'entreprise à tous les niveaux, surtout dans le domaine de l'artisanat. La structure sociale est peut-être responsable de cette situation. Quelques individus semblent commencer à faire preuve d'un certain esprit d'initiative; ce sont rarement des artisans mais surtout des agents de la fonction publique qui ont entendu parler des avantages promis à titre d'encouragement, et qui semblent décidés à en profiter. Les réfugiés rwandais, qui ont perdu leurs anciens postes privilégiés et doivent lutter pour survivre dans un environnement nouveau, constitueront peut-être une nouvelle classe plus entreprenante.

51. La majorité des petits artisans - qui devraient normalement devenir de petits patrons - ne semble pas avoir la moindre idée, ou n'a qu'une idée très vague, de ce qu'il faut faire pour établir une entreprise florissante ou mettre en place une activité productive. Les artisans travaillent en groupe, les potiers, les menuisiers ou les forgerons, par exemple, n'essaient pas de se répartir les tâches. Chacun fabrique ses articles et s'en va les vendre au marché ou de porte en porte. Quand il a gagné assez d'argent, il prend quelques jours de repos avant de se remettre au travail.

52. Cette attitude est sans doute caractéristique chez des populations qui ont l'habitude de ne disposer que du minimum vital et ne disposent que de très peu de liquide pour l'achat de vêtements et de quelques autres articles essentiels. L'étude des revenus des artisans entreprise dans le cadre du Projet d'urbanisation du Burundi, auquel il a déjà été fait allusion, a relevé qu'il existait de très grandes disparités de revenus au sein d'une même profession. Par exemple, dans le quartier de Bwiza, un tiers des menuisiers gagne moins de FBu 5 000 par mois; un autre tiers gagne entre FBu 5 000 et 10 000 par mois : cela signifie qu'au moins deux tiers d'entre eux vivent en dessous de ce que l'on considère être le seuil de pauvreté, à moins qu'ils n'aient d'autres sources de revenus, comme l'agriculture. Le dernier tiers gagne entre FBu 10 000 et 50 000 par mois, ce qui place certains d'entre eux dans une tranche de revenus élevée (6 000 dollars par an). L'étude ne dit pas si ces personnes en emploient d'autres, mais cela semble probable.

53. Ce manque d'esprit d'entreprise chez les artisans est sans doute lié à leur niveau technologique insuffisant et à leur faible aptitude professionnelle. Comme on l'a fait remarquer plus haut, les seuls petits promoteurs à utiliser les fonds mis à leur disposition par des organismes internationaux, tels que le FENU, sont des agents de la fonction publique sans aucune expérience des affaires et qui ont tendance à majorer excessivement les prix. Ils s'attendent aussi à avoir des monopoles. On peut citer l'exemple d'un ancien administrateur local qui s'était établi fabricant de brosses dans l'intérieur du pays après avoir reçu la formation et l'aide nécessaires de l'ONUDI et du FENU. Une fois établi à son compte, la qualité de ses brosses a baissé (moins de poils) et il a augmenté ses prix. Il a été surpris de voir diminuer le volume de ses ventes, mais il a attribué cela au fait que l'expert de l'ONUDI avait également aidé de ses conseils trois missions qui, elles aussi, s'étaient lancées dans la fabrication de brosses. Il a donc écrit au Ministère et a accusé l'expert d'avoir porté préjudice à ses affaires en "révélant des secrets à d'autres" et en a tiré prétexte pour

refuser de rembourser le prêt dont il avait bénéficié pour acheter un camion. Ce genre de réaction n'est pas rare. Les petits patrons qui ont acheté des camions grâce à des prêts du FENU les utilisent plus souvent pour transporter des marchandises et des passagers que pour les activités qui avaient justifié le prêt. Mais comme ces camions sont souvent sous-utilisés, du moins dans les premiers stades de développement d'une entreprise, cette attitude est peut-être rationnelle.

54. Il faut donc bien insister sur le fait que toute assistance devra comporter la formation requise pour permettre aux nouveaux petits patrons autochtones d'être compétitifs.

55. Bien que le terme de gestion, au sens où l'on utilise en général dans la grande industrie, ne s'applique guère à l'industrie artisanale, il est quand même nécessaire, même dans les affaires les plus simples, de tenir des comptes. À partir du moment où l'artisan devient employeur, sa gestion financière se complique. Il a donc besoin d'une certaine connaissance de la comptabilité. De plus, tout employeur doit savoir comment employer la main-d'oeuvre dont il dispose et comment utiliser au mieux ses matières premières, surtout si elles sont importées.

56. La gestion du personnel est elle aussi un domaine où les futurs patrons doivent recevoir une formation. On n'y prête pas une grande attention, mais son importance se fait sentir lorsqu'il s'agit de motiver le personnel afin qu'il travaille d'une manière régulière et productive. Les maçons et les autres travailleurs employés à la construction de l'usine à chaux moderne dans la vallée du Mosso reçoivent FBU 65 par jour, soit FBU 15 de plus que le minimum fixé par le gouvernement pour ce district. Chacun d'eux possède une exploitation agricole dans la vallée et tous vivent bien au-dessus du minimum vital. Certains d'entre eux doivent faire 20 km à pied pour se rendre au travail; en arrivant, ils ne sont pas en état de travailler toute la journée en plein soleil. S'ils n'ont pas envie d'aller à l'usine, ils restent chez eux; si le travail leur semble trop pénible, ils s'en vont. Il ne semble pas que l'entrepreneur ait pensé qu'il pourrait trouver un moyen de mieux encourager son personnel à venir travailler régulièrement : par exemple, s'il lui fournissait un repas par jour, ce qui coûterait peu, mais permettrait aux ouvriers de récupérer une partie de l'énergie dépensée pendant le trajet 2/.

57. Jusqu'à présent, on a remarqué peu d'esprit d'initiative parmi les personnes qui pourraient établir de petites entreprises, et il est difficile de sélectionner les artisans et autres personnes susceptibles de recevoir une formation dans ce domaine.

2/ Une étude entreprise par l'OIT en Inde en 1962 et portant sur un projet de construction de barrage utilisant une main-d'oeuvre abondante a révélé que les travailleurs se répartissaient en deux groupes. D'une part, les ouvriers nourris par leur famille qui consommaient 2 800 calories par jour et, d'autre part, les ouvriers nourris en commun, qui consommaient 4 000 calories. La productivité de ces derniers étaient de 80 % plus élevée. OIT : Men Move Mountains, New Delhi, 1963.

b) Faible niveau technologique

58. Les observations du document du Plan portent sur l'industrie en général, mais elles s'appliquent aussi à la petite industrie et à l'industrie artisanale. Les potiers et les forgerons ont recours à des techniques qui n'ont pas changé depuis des millénaires.

59. Les méthodes utilisées pour calciner la chaux et pour faire des briques ne sont ni efficaces ni rentables, la qualité du produit n'est pas constante et la part des dépenses consacrées à l'énergie est trop grande. La fabrication à la main de briques vertes, que les membres de la mission ont pu voir, est bien organisée, et les hommes travaillent en équipe. Une équipe de 14 personnes, y compris les ouvriers chargés de ramasser la glaise, doivent produire 1 10⁰ briques par jour, après quoi, les travailleurs peuvent rentrer chez eux. Mais les méthodes utilisées ne donnent pas des briques solides et la cuisson, bien qu'il soit possible de l'améliorer, n'est pas du tout efficace.

60. La seule fabrique de chaussures visitée se trouve dans une mission religieuse dont le prêtre, un Burundais, est cordonnier. Mais la fabrication a été interrompue parce que les matériaux importés n'arrivaient pas.

61. Les industries plus importantes qui ont été visitées, à savoir une manufacture de vêtements appartenant à un Européen et gérée par lui, une fabrique de meubles de qualité supérieure et un atelier de métaux utilisés dans la construction, sont relativement rentables, mais la structure de leur organisation pourrait être améliorée.

62. Comme il existe fort peu de grandes industries gérées par des Burundais, il est difficile d'évaluer les projections du Plan. Jusqu'à présent, très peu de Burundais se sont lancés dans l'industrie.

c) Insuffisance du financement

63. Les auteurs du Plan quinquennal prétendent que l'industrie en général souffre d'une insuffisance de financement, mais on peut en douter. Il semble pas que le Burundi manque de capitaux pour investir dans l'industrie ou lui fournir un appui financier : au contraire, il existe de nombreuses organisations internationales qui sont prêtes à investir ou à consentir des prêts. Un des administrateurs du FENU à la HNDE a fait remarquer que certains projets "douteux" avaient été approuvés en l'absence de soumissions de projets viables. Mais il se pourrait que, si certaines petites industries qui viennent de se créer réussissent, le nombre de demandeurs augmente. L'une des raisons qui explique le peu d'intérêt manifesté dans ces domaines tient au fait que les Burundais, n'ayant pratiquement aucune tradition commerciale ou industrielle, manquent de confiance en eux-mêmes et croient que seuls les étrangers sont capables d'entreprendre ce genre d'activité.

64. Au niveau de l'artisanat, le problème est différent. Il est très difficile, pour un petit atelier ou un artisan, d'obtenir de l'argent, surtout s'il s'agit de petites sommes destinées à servir de fonds de roulement ou à acheter des outils plus perfectionnés. C'est un problème de garanties. Le FENU offre des fonds pour l'achat de matériel importé. Un artisan désireux d'acheter un meilleur outillage se trouve dans l'impossibilité d'emprunter FBu 5 000, et certaines des personnes auxquelles le problème a été soumis ont déclaré qu'un artisan moyen serait incapable de rembourser un tel prêt.

d) Étroitesse du marché, due à la faiblesse du pouvoir d'achat

65. Une très grande partie de la population n'a que le minimum vital, et ne dispose donc que de peu d'argent liquide. Le niveau des revenus, même à Bujumbura, semble indiquer que le pouvoir d'achat discrétionnaire est très bas. La principale culture de rapport est le café, qui est cultivé par des milliers de petits planteurs. Cela rapporte à l'ensemble des exploitants, pendant une année moyenne, entre FPa 2 500 et 3 000 millions. Ils peuvent utiliser ces revenus pour acheter des biens de consommation, des vêtements, des meubles, un supplément de nourriture, des ustensiles de ménage, etc. Si tous les projets de développement de l'industrie fondés sur les matériaux d'origine locale arrivent à maturité dans les quelques années à venir, le pouvoir d'achat de la population s'en trouvera substantiellement accru. Reste à savoir si les petits industriels et les petits artisans profiteront de cette augmentation. Ils doivent non seulement comprimer le plus possible leurs prix de revient mais aussi veiller à ne pas trop majorer leurs prix de vente. A l'heure actuelle, tout semble indiquer que les petits industriels (et même les plus grands) feront payer leurs produits aussi cher qu'ils le pourront, peut-être même aussi cher, ou à peine moins cher, que les produits importés. Il faut se souvenir que, pendant les premiers stades de l'industrialisation, les chefs d'entreprise mettent du temps à comprendre que l'on peut à la longue faire plus de bénéfices en vendant plus d'unités à un prix plus bas qu'en vendant de petites quantités à un prix unitaire très élevé, surtout si les produits ne sont pas de très bonne qualité.

66. La cherté des biens au Burundi est surtout due à l'isolement géographique du pays et aux coûts élevés des transports qui en résultent, tout autant qu'à l'irrégularité des livraisons. De plus, certains importateurs jouissent de quasi-monopoles. Il n'y a aucune raison pour que les prix des biens importés et des biens produits localement soient les mêmes, surtout lorsque ces derniers sont fabriqués à partir de matières premières indigènes par des industries locales dont les charges salariales sont modestes, ou devraient l'être, et dont les frais généraux peuvent être maintenus dans des limites raisonnables.

67. Les Burundais devront améliorer très sérieusement leur capacité de gestion et leurs aptitudes techniques, ce qui demandera un grand effort de formation et d'éducation. Il faut que le gouvernement reconnaisse les besoins de l'industrie et que les organismes intéressés fassent preuve de beaucoup d'imagination pour offrir l'assistance technique requise dans ce domaine. Faute de quoi, le gouvernement devra imposer un contrôle des prix pour les biens produits localement, ce qui sera extrêmement difficile dans un pays comme le Burundi où il n'existe pas la moindre base de comptabilité et où l'industrie n'a guère d'expérience.

e) Isolement du pays par rapport aux sources d'approvisionnement et aux marchés

68. C'est là le problème le plus grave auquel le Burundi doit faire face, et l'avenir ne semble laisser prévoir aucune amélioration réelle. Tous les biens et produits entrant ou sortant du pays doivent passer par Dar es-Salaam ou Mombasa ou emprunter la voie aérienne. L'accès à l'Atlantique à travers le Zaïre ou l'Angola est impossible en raison des distances et de l'état des communications. Le port de Dar es-Salaam est très embouteillé et les marchandises y restent longtemps en souffrance, quelquefois pendant des mois. Elles transitent ensuite par les chemins de fer tanzaniens pour arriver à Kigoma,

sur les rives du lac Tanganyika, où elles sont transbordées sur des péniches et des bateaux à destination de Bujumbura. Dans le passé, par suite du manque de locomotives et de matériel roulant, des encombrements se sont produits dans les transports ferroviaires après le démembrement des Chemins de fer de l'Afrique de l'Est. Selon quelques observateurs, la situation s'améliore mais le trafic ferroviaire est limité à 6 000 tonnes par mois. Le mauvais état des routes tanzaniennes fait que l'on ne peut envisager de les utiliser pour les liaisons avec Dar es-Salaam. De plus, l'acheminement par la route ajouterait une surcharge importante au prix des transports.

69. Le port de Mombasa, au Kenya, est bien géré, mais il se trouve beaucoup plus loin (plusieurs centaines de kilomètres) que Dar es-Salaam, et les routes traversant le Rwanda et l'Ouganda pour arriver au lac Victoria sont très mauvaises. Cependant, de grandes quantités de produits transitent par cette route, y compris des produits pétroliers, en raison de la plus grande fiabilité du port.

70. Cette situation fait augmenter le prix des marchandises sur le marché intérieur et oblige les entreprises à entretenir des stocks très importants - ce qui immobilise leurs fonds de roulement (et ce dont elles se plaignent souvent); elle rend, d'autre part, le prix des marchandises en provenance du Burundi trop élevé sur les marchés mondiaux, en particulier sur les marchés européens. Les exportations se limitent pratiquement à celles qui peuvent se faire par voie aérienne, c'est-à-dire au café, au thé, aux fruits et aux légumes.

71. Les marchandises transitant par Dar es-Salaam sont souvent volées, soit dans le port, soit en transit. Pendant le temps relativement court qu'elle a passé au Burundi, la mission a entendu parler de quatre cas de vols de matériaux ou de matériel. Dans le premier cas, la petite entreprise de cordonnerie tenue par une mission a dû arrêter sa production par suite de la disparition d'un envoi de cuir, qui avait été commandé plus d'un an auparavant. Cet envoi était couvert par une assurance, mais il se passera des mois avant que les matériaux de remplacement n'arrivent. La compagnie SIRUCO, qui importe des vêtements d'occasion, en général par lots de 1 000 tonnes, en a récemment perdu 100 tonnes au port. Mais les vols de biens d'équipement sont plus graves. Toutes les machines de menuiserie commandées par un petit patron désireux de monter une entreprise de menuiserie avec l'aide du FENU ont été volées. Il les attendait déjà depuis un an et, maintenant, il va devoir attendre une autre année avant qu'elles ne soient remplacées. Entre-temps, les prix ont augmenté et il doit payer les intérêts de son prêt, alors qu'il est évidemment incapable de travailler. Enfin, des machines pour forages géologiques, en provenance des Etats-Unis, d'une valeur de 800 000 dollars et pesant 25 tonnes, commandées par un expert des Nations Unies et qu'il attendait depuis 18 mois, ont disparu sans laisser de traces. Le Gouvernement burundais a bien un attaché commercial à Dar es-Salaam, qui doit suivre les envois en transit, mais il ne semble guère en mesure de faire quoi que ce soit. Les protestations officielles auprès du Gouvernement tanzanien n'ont jusqu'à présent eu que peu d'effet.

72. Il semblerait que le meilleur moyen de faire venir les biens d'équipement et les matériaux d'une importance vitale soit la voie aérienne, malgré son coût élevé. Une réduction sensible des délais de livraison permettrait aux industriels de commencer à produire plus tôt, et donc d'accroître leurs revenus :

cela compenserait le supplément de frais de transport; on pourrait peut-être aussi réduire les primes d'assurance très élevées. Mais il sera difficile de trouver assez d'avions pour acheminer le volume des marchandises à transporter. Le Rwanda est desservi par deux vols journaliers qui le relient à Mombasa : à l'aller, les avions transportent environ 40 tonnes de café, et ils reviennent avec une charge équivalente en marchandises importées. De plus, le transit en camion à partir de Kigali est moins long qu'à partir de Bujumbura. Cependant, il y aurait, dit-on, près de 800 000 tonnes de marchandises importées en souffrance sur les quais. Quel que soit le mode de transport choisi, les problèmes auxquels le Burundi doit faire face risquent de ne pas trouver de solution immédiate.

c) Faiblesse de l'infrastructure de base

73. La faiblesse de l'infrastructure se retrouve dans tous les secteurs. On a déjà mentionné certains des problèmes des infrastructures physiques. Très peu de personnes ont reçu une instruction et moins encore une formation technique; on les trouve, très dispersées, dans les bureaux du gouvernement, et très peu d'entre elles entrent dans le secteur industriel. Dans la plupart des domaines, la coopération technique offerte est considérable, mais il y a trop peu de Burundais assez instruits pour mettre cette aide à profit et servir d'homologues aux consultants étrangers. Il est un autre aspect de ce problème qu'il convient de signaler : dans bien des cas, le personnel autochtone est dans l'incapacité de juger de la valeur des conseils ou de l'aide qui sont offerts, et ne peut pas non plus aider les conseillers en les mettant pleinement au fait de la situation du pays.

II. POLITIQUE D'ACTION DU GOUVERNEMENT EN MATIERE
D'INDUSTRIE ET D'INDUSTRIE ARTISANALE

74. Jusqu'en 1975, le Gouvernement du Burundi s'est assez peu intéressé au développement industriel. De 1970 à 1974, les investissements dans l'industrie n'ont guère dépassé FBu 110 millions, soit environ 1 million de dollars au taux de change actuel ^{10/}. A la suite des nouvelles mesures et de la participation plus directe de l'Etat, les investissements consacrés à l'industrie sont passés à FBu 375,7 millions en 1976, soit 6 % du total des investissements et, en 1977, à FBu 1 200 millions et 16 % du total des investissements.

75. Le deuxième Plan quinquennal (1972-1977) prévoyait l'achèvement de 12 nouveaux projets industriels d'une valeur de FBu 1 000 millions, dont l'objectif était de fonder l'industrialisation du pays sur la transformation des produits agricoles et minéraux et de créer des unités de production pour tous les types d'équipement nécessaires à la rationalisation et à la modernisation de l'agriculture. Toutefois, pour diverses raisons, seule la moitié des crédits alloués ont été utilisés. Par ailleurs, le secteur privé ne s'est guère montré prompt à investir, malgré un Code des investissements qui est l'un des plus généreux d'Afrique. Cette attitude semble en grande partie s'expliquer par le nombre insuffisant de marchés intéressants, lui-même imputable à la faiblesse du pouvoir d'achat de la population.

A. Objectifs globaux du développement industriel

76. Les objectifs du troisième Plan quinquennal (1978-1982) sont les suivants ^{11/} :

- Création de nouveaux emplois grâce à l'implantation d'usines et de centres artisanaux à forte intensité de main-d'oeuvre en vue de réduire le sous-emploi en milieu rural;
- Augmentation du PIB grâce à la création d'industries de promotion des exportations et de substitution aux importations;
- Création d'industries à technologie facilement accessible et pouvant s'intégrer au développement national;
- Régionalisation de l'industrie par la création de nouveaux pôles de développement, en vue de mieux équilibrer le développement régional;
- Recherche de l'autosuffisance économique en vue d'assurer l'approvisionnement en produits stratégiques.

77. Vu les conditions économiques du pays et ses relations avec les pays voisins, qui ont été décrites dans le chapitre précédent, on peut dire qu'il sera difficile d'atteindre certains de ces objectifs dont quelques-uns sont pour le moins peu réalistes. Le document du Plan examine plus en détail un certain nombre d'entre eux.

^{10/} Troisième Plan quinquennal, Annexe IV, ouvrage cité. Section 4.3.1., page 2.

^{11/} Ibid., page 4.

a) Création d'emplois^{12/}

78. Les investissements dans de nouveaux projets envisagés pour la période 1978-1982 permettront de créer 5 708 nouveaux emplois. Les investissements par emploi créé varient entre FBu 400 000 et FBu 2,1 millions (4 460 dollars et 23 450 dollars), la moyenne s'établissant autour de FBu 1,4 million (15 630 dollars) (voir annexe 9). Le coût de transport du matériel, qui majore le prix des biens importés de 20 à 30 %, explique le montant élevé des investissements par nouvel emploi créé.

79. Un investissement pouvant aller jusqu'à FBu 50 millions dans les petites industries permettra de créer 28 % de ces nouveaux emplois, alors qu'il ne représente que 8 % du capital. C'est pour cette raison que le gouvernement s'intéresse vivement à la promotion de la petite industrie, notamment par les moyens ci-dessous :

- Création de centres de service;
- Mesures visant à faciliter l'accès au crédit du FENU;
- Participation des petites entreprises, comme sous-traitantes des grandes firmes, à l'exécution des programmes de développement;
- Incitations fiscales;
- Amendement au Code des investissements en faveur de la petite industrie.

80. Ces mesures ne peuvent être considérées jusqu'à présent que comme des déclarations d'intention.

b) Croissance du PIB^{13/}

81. Selon les prévisions, les investissements dans ces nouvelles entreprises s'élèveront à un total de FBu 7 600 millions et créeront une valeur ajoutée cumulée de FBu 9 500 millions jusqu'en 1982. Pendant la même période, les investissements des entreprises déjà établies seront consacrés au renouvellement du matériel et augmenteront de 6,8 % par an la valeur ajoutée. Le taux de croissance du secteur industriel dans son ensemble devrait être en moyenne de 13,9 % par an.

c) Effet des projets industriels sur la balance des paiements^{14/}

82. Ces projets sont conçus pour avoir un effet notable sur la balance des paiements. On a calculé qu'une dépense de FBu 5 609 pour l'outillage, du matériel et des matériaux importés devrait se traduire par une économie de devises de FBu 23 173 millions pendant la période 1978-1982.

^{12/} Ouvrage cité, Section 4.3.1., page 10.

^{13/} Ouvrage cité, page 10.

^{14/} Ouvrage cité, page 10.

d) Régionalisation^{15/}

83. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour dissuader l'industrie de se concentrer autour de Bujumbura. La régionalisation de l'industrie et la création de pôles de développement font maintenant partie des objectifs prioritaires. Cependant, avant qu'il ne soit possible de les atteindre, il reste beaucoup à faire pour renforcer l'infrastructure et la tâche à accomplir ne sera certainement pas achevée à la fin du Plan. L'électrification des régions de Ngozi, Kayanza, Muramvya, Gitega et Ruyigi devrait commencer en 1979 et toucher les autres régions pendant les prochaines années. Il faudra avoir recours à des incitations fiscales pour encourager les entreprises à s'implanter dans ces régions.

84. Un problème de transports vient s'ajouter au manque d'électrification. Gitega et les villes situées près de la frontière avec le Rwanda sont déjà reliées à Bujumbura par des routes goudronnées; Nyanza Lac, au sud, le sera bientôt. Mais il faudra longtemps avant que le réseau ne s'étende aux autres régions du pays, ce qui risque d'être un grand obstacle à l'industrialisation.

85. Le problème de la main-d'oeuvre est également important. A cet égard, rien dans le Plan ne semble indiquer que l'on ait compris la nécessité de créer une mentalité et des aptitudes industrielles. Il ne faut pas perdre de vue que si la main-d'oeuvre future n'est pas du tout prête pour une société industrielle, les cadres ne le seront pas non plus. Si l'on veut que l'industrie commence à fonctionner d'une manière efficace dans un laps de temps raisonnable, il faudra mettre en place un programme accéléré de formation, en faisant peut-être appel à des ouvriers qui ont travaillé dans l'industrie à Bujumbura et qui accepteraient avec plaisir des emplois dans leur région d'origine.

86. En général, les propositions se sont avérées trop optimistes et n'ont pas assez tenu compte des obstacles internes et externes. Sur 31 projets (non compris les centres de services pour artisans), 13 devraient être terminés à la fin de 1979. L'un d'entre eux, portant sur la construction d'une fabrique de peinture, est achevé, et la production a commencé; un deuxième projet, une fabrique d'outils agricoles, a été mis en route mais a cessé ses activités, du moins pour le moment. Six autres en sont à divers stades de construction et l'un d'eux, l'usine textile, commencera peut-être sa production à la fin de l'année. Les autres devraient entrer en production dans le courant de 1980. Certains projets ont été abandonnés et d'autres retardés ou complètement modifiés; par exemple, la création d'une vaste usine a été remplacée par celle de petites entreprises. Une vingtaine des usines prévues dans le plan initial entreront peut-être en production à la fin de 1982, mais elles ne correspondront pas toujours nécessairement à la conception initiale.

87. Du point de vue de cette étude, ce sont les propositions de l'équipe de l'ONUDI sur la création de petites entreprises qui sont les plus intéressantes. Elles sont examinées au chapitre III.

^{15/} Ouvrage cité, page 11.

D. Mesures politiques^{16/}

88. Selon les termes mêmes du Plan, le gouvernement est prêt à prendre des mesures pour encourager le développement industriel. Elles peuvent être classées comme suit :

- Mesures en faveur des industries du secteur public;
- Mesures d'encouragement aux investissements étrangers dans l'industrie;
- Mesures de réglementation du développement industriel;
- Mesures destinées à accroître la productivité;
- Mesures concernant l'environnement.

89. On ne sait combien de ces mesures ont été mises en application, mais il devrait être possible de les retrouver dans le Code des investissements.

Le Code des investissements^{17/}

90. Pour généreux qu'il soit, le Code des investissements ne contient aucune disposition spéciale visant à encourager les petites industries et les industries artisanales. En résumé, il prévoit les incitations et stimulants suivants :

Devises - Pour les entreprises étrangères ou les entreprises en association, toutes les devises nécessaires à l'achat des matières premières et des autres produits nécessaires.

Pour les compagnies étrangères, transfert de tous les dividendes à l'étranger; pour les entreprises en association, transfert des dividendes au prorata des investissements.

Fonds pour le remboursement des emprunts contractés à l'étranger.

Transfert des salaires et traitements des employés.

Transfert du capital étranger en cas de liquidation.

Les projets devront être présentés à la Commission nationale des investissements.

Droits d'entrée - Exonération, pour une période ne pouvant excéder trois ans, des droits et taxes d'entrée sur les équipements et le matériel.

Exonération pour une période ne pouvant excéder cinq ans des droits de douane sur les matières premières.

Impôts - Exonération totale ou partielle pour une période ne pouvant excéder cinq ans des impôts sur les bénéfices et des impôts fonciers à condition que les dividendes distribués n'excèdent pas 20 %.

16/ Ouvrage cité, page 14.

17/ République du Burundi : Décret loi No 1/8 du 4 avril 1979 portant Code des investissements du Burundi.

91. Les entreprises s'établissant en dehors de Bujumbura peuvent jouir d'avantages supplémentaires. Elles seront exonérées des impôts sur les bénéfices pour une période pouvant aller jusqu'à sept ans au lieu de cinq et pourront distribuer des dividendes à concurrence de 30 %. L'Etat prendra à sa charge, pour une période de cinq ans, la différence entre les redevances payées pour l'eau et l'électricité et celles qui auraient été dues pour des services équivalents si l'entreprise était implantée à Bujumbura. Les entreprises investissant plus de FBu 1 milliard pourront obtenir des avantages spéciaux. Le Code ne dit rien de la petite industrie ni de l'industrie artisanale; il semble surtout s'adresser aux investisseurs étrangers.

C. Encouragement aux industries artisanales^{18/}

92. Avant le troisième Plan quinquennal, il ne semble pas que l'on ait accordé une grande attention aux industries artisanales, et le Plan en question indique qu'il n'y avait jamais eu auparavant de recensement des artisans. Faute de moyens, aucune mesure n'avait été prise pour aider les artisans ruraux.

93. Contrairement à certains pays de l'Afrique de l'Est, le Burundi n'a pas de traditions d'artisanat d'art. Les seuls produits que l'on pourrait vendre aux touristes ou sur les marchés européens sont des paniers tressés. Bien que légers, ils présentent l'inconvénient, du point de vue de l'exportation, d'être grands et encombrants et donc chers à transporter. La plupart des sculptures sur bois sont d'un travail grossier, bien que l'Ecole des arts et métiers de Gitega commence à produire des oeuvres de meilleure qualité. Le pays compte au moins un sculpteur dont le travail est exceptionnel et dont les oeuvres ont été bien reçues par la critique internationale. Mais son travail n'est pas dans la ligne traditionnelle.

94. La fabrication artisanale d'objets d'utilisation courante est de très mauvaise qualité. Les potiers et les forgerons utilisent les mêmes techniques depuis des millénaires, à cette différence près que les matières premières viennent maintenant de la récupération de vieilles automobiles. Il existe une tradition de tissage. On essaie de créer une industrie du tissage à la main, destinée sans doute à la vente aux touristes ou à l'exportation, mais, face à une concurrence plus attrayante, il est douteux qu'elle connaisse beaucoup de succès. De plus, à l'heure actuelle, le Burundi n'a aucune industrie touristique. Il n'existe pratiquement pas d'hôtel en dehors de Bujumbura et, même s'il y en avait, le pays n'a pas grand-chose à offrir aux touristes; on n'y trouve, par exemple, aucune réserve d'animaux. Le lac est beau, mais il ne peut faire concurrence à la mer. Dans l'avenir immédiat, il est difficile d'imaginer une industrie touristique, même à l'échelle de celle de la Tanzanie. Il semble que dans ce domaine l'optimisme soit quelque peu prématuré.

95. Cependant, la mission a eu la très forte impression que les dirigeants considéraient que les artisans étaient "à la mode" et qu'il fallait donc "faire quelque chose pour eux". La lecture du Code de l'artisanat renforce cette impression.

^{18/} Plan, Annexe IV, ouvrage cité, Section 4.3.2 (Annexe sur l'artisanat),

96. Le troisième Plan quinquennal envisage :

- Une augmentation et diversification des productions artisanales;
- La création d'emplois et la formation professionnelle;
- L'augmentation du pouvoir d'achat et des revenus grâce au développement du secteur artisanal;
- La création d'un équilibre entre le milieu rural et les centres urbains.

97. Ces objectifs sont inattaquables. Les actions envisagées pour les atteindre porteront sur :

- L'assistance technique;
- L'approvisionnement en matières premières;
- L'aide à la commercialisation;
- Le financement;
- La création progressive d'ateliers artisanaux ruraux groupant différents corps de métiers;
- La création de coopératives artisanales.

98. Jusqu'à présent, l'assistance technique limitée fournie par la petite mission de l'ONUDI est la seule mesure à avoir été adoptée. Entre-temps, les pouvoirs publics ont fait la preuve du sérieux de leurs intentions en organisant le Département de l'artisanat, qui a d'abord relevé du Ministère de la géologie, des mines et de l'industrie et a ensuite été transféré au Ministère du commerce et de l'industrie.

a) Le Département de l'artisanat

99. A l'heure actuelle, le Département de l'artisanat compte 15 employés. Il a à sa tête un Directeur et se divise en quatre sections :

- Promotion - 4 employés;
- Assistance technique - 1 consultant de l'ONUDI;
- Formation et développement - effectif non connu;
- Administration - effectif non connu.

100. La tâche principale de la section Promotion a été de préparer, avec l'aide de consultants internationaux, des propositions de projets pour diverses petites industries ou services, ce qu'elle est maintenant capable de faire avec un minimum d'aide.

101. Jusqu'à présent, toute l'assistance technique dispensée aux petites entreprises et aux artisans a été le fait de l'unique expert de l'ONUDI qui a une connaissance approfondie d'un grand nombre de métiers et qui connaît parfaitement bien le pays où il a fait partie de plusieurs missions. Il parle couramment Kirundi. Il n'a aucun homologue dans le département. En fait, pour autant qu'on sache, un seul employé possède des qualifications techniques; il s'agit d'un ancien instructeur du travail du bois à l'Ecole technique secondaire. Au cours des six derniers mois, l'expert de l'ONUDI a été obligé

de se rendre pratiquement toutes les semaines dans l'intérieur de la région, à Moso, pour surveiller la construction d'une usine à chaux pilote, la première d'une série d'usines qui doivent être construites dans diverses régions du pays. Il n'a donc pas pu fournir ses services de technicien généraliste ni aider à la mise au point d'un programme pour l'artisanat et la petite industrie. Pendant la même période, aucun représentant du département ne l'a accompagné parce qu'il n'existe aucune disposition permettant de payer une allocation de subsistance en dehors de Bujumbura.

102. La section Formation et développement semble surtout s'être intéressée à la création de l'Ecole des arts et métiers de Gitega et à l'élaboration des plans pour les centres de formation.

103. La section Administration comporte une petite entreprise chargée de l'entretien et de la réparation des machines à écrire et des autres machines de bureau du gouvernement.

104. A l'heure actuelle, le personnel de ce département est sous-employé. Non seulement le département manque de collaborateurs techniques ou ayant une certaine expérience de l'industrie, mais il n'apparaît pas qu'il s'intéresse à visiter les artisans et les petites industries. Il a produit un bon nombre de documents, en grande partie avec l'aide d'un personnel international, dont un projet de Code de l'artisanat.

b) Le Code de l'artisanat

105. L'Article 1, qui parle de "l'activité économique constituée par les petites et moyennes entreprises, ci-après nommée le 'secteur des métiers'", donne une idée de la confusion qui règne au sujet des artisans. On définit les petites et moyennes entreprises comme celles ne comptant pas plus de 30 personnes, à l'exclusion des membres de la famille, employées dans le secteur de la production, de la transformation, des réparations et des services à l'exclusion du commerce. Cependant, au gré du Ministère, cette catégorie peut comprendre des entreprises employant jusqu'à 50 travailleurs.

106. La raison d'être du Code n'apparaît pas clairement, puisqu'il n'accorde aux petites entreprises aucun avantage supplémentaire par rapport à ceux qu'elles pourraient obtenir dans le cadre du Code des investissements. Il prévoit des exonérations de droits d'entrées plus importantes que celles accordées à l'industrie en général. Toutes les entreprises doivent s'inscrire au "Registre des métiers". Les contrevenants sont passibles d'amendes, voire d'emprisonnement. L'inscription donne la possibilité de bénéficier des privilèges accordés dans le cadre du Code des investissements.

107. Le Code de l'artisanat envisage la création d'une Chambre des métiers qui représenterait les intérêts des petites et moyennes entreprises vis-à-vis des autorités et encouragerait le secteur des métiers, notamment les activités artisanales traditionnelles et modernes. A ces fins, la Chambre peut :

- Faire connaître, dans le pays comme à l'étranger, les réalisations du secteur des métiers, en particulier de la production artisanale; contribuer à l'expansion de ce secteur; accroître les débouchés en participant à des foires commerciales et à des expositions internationales, en faisant de la publicité, etc.;

- Encourager la formation technique des chefs d'entreprise et des employés et organiser des stages d'apprentissage;
- Améliorer la rentabilité des entreprises, la qualité des produits et des services, les techniques et méthodes de production et de commercialisation et, à ces fins, encourager la coopération entre les entreprises;
- Créer et gérer des centres de services communs et des ateliers coopératifs de fabrication artisanale d'objets d'usage courant ou d'artisanat d'art; acheter et vendre des productions artisanales; enregistrer des brevets et des marques de fabrique.

108. Le Code précise que les fonds déposés à la BNDE pour les petites et moyennes entreprises seront fournis par le Ministère du commerce et de l'industrie.

109. Enfin, le Code envisage de conférer les titres d'"artisan" ou de "maître artisan" aux chefs d'entreprise remplissant certaines conditions et pouvant faire la preuve de leurs compétences.

110. Le chapitre V du Code définit le statut juridique de l'artisan, qui pourra employer un maximum de cinq salariés.

111. Sous sa forme actuelle, la raison d'être du projet de code n'apparaît pas très clairement. Le fait que des entreprises employant jusqu'à 50 personnes peuvent tomber sous le coup des dispositions du Code signifie qu'en l'état actuel des choses, la plupart des entreprises du Burundi se trouveront dans ce cas. S'il était vraiment appliqué, il nécessiterait la mise en place d'une bureaucratie qui viendrait s'ajouter à celle du Département de l'artisanat, mais ne conférerait, pour autant qu'on puisse le voir, aucun avantage supplémentaire aux artisans et aux petites industries. Il semble donc indispensable de repenser sérieusement le Code en question.

c) Crédit à la petite industrie et aux artisans

112. La Banque nationale de développement économique (BNDE) est la principale source de crédit pour la petite industrie et les artisans. Elle dispose de 1 050 000 dollars fournis par le FENU pour financer des prêts à la petite industrie. En plus, le Fonds de développement européen met à sa disposition des capitaux pour les petites activités nommées "microréalisations".

113. Les prêts à l'industrie se font par l'intermédiaire de la BNDE. Tous les investissements nécessitant un prêt sont répartis de la manière suivante :

Promoteur	10 %
FENU - fonds non garantis, sans intérêt	20 %
BNDE - fonds garantis par le FENU	50 %
BNDE - capitaux à risque	20 %

114. Ce système fonctionne depuis assez peu de temps. A ce jour, 19 prêts, d'un total de Fbu 82 370 000, ont été approuvés. Les versements ont commencé pour 11 d'entre eux. Presque tous ces prêts portent sur des petits projets élaborés par le Département de l'artisanat.

115. Selon le représentant de la BNDE avec qui les membres de la mission ont examiné les questions de crédit, les prêts intéressants sont accordés aux banques commerciales et la BNDE ne bénéficie que de ce qui reste. La Banque centrale fixe le taux d'intérêt de la BNDE, qui est, à l'heure actuelle, de 9 %, alors que le taux des banques commerciales n'est que de 6 %. Les projets disponibles manquent de promoteurs et la BNDE ne procède pas à une enquête trop serrée à leur sujet. Il s'agit rarement d'artisans mais, le plus souvent, d'agents de la fonction publique. La Banque ne dispose pas de renseignements techniques et ne peut vérifier si les technologies et les équipements proposés pour un projet sont les mieux adaptés. Il n'existe aucune source d'information au Burundi.

116. La question des prêts aux petits artisans a été posée; ces prêts leur serviraient à acheter les outils supplémentaires et un petit matériel, par exemple, une perceuse à main avec ses accessoires, qui leur permettraient d'augmenter leur production. Les sommes à prêter seraient de l'ordre de FBu 20 000 (223 dollars). On a demandé s'il serait possible d'appliquer au Burundi un système proposé il y a quelques années en Bolivie et dans lequel la demande de l'emprunteur, recommandé par le "Conseil des anciens" de sa localité, serait soumise à l'examen technique des Services sociaux pour être ensuite transmise à l'organisme prêteur. Il a été répondu que les artisans ne faisaient pas preuve d'assez de maturité pour que des programmes de ce genre puissent fonctionner. Il est vrai que le cas des pêcheurs ayant bénéficié du projet de la Banque mondiale mentionné plus haut semble justifier cette opinion, confirmée par ailleurs.

117. Il existe d'autres sources de crédit pour la petite industrie de moindre importance. Le FENU a promis à la Caisse d'épargne qu'il étudierait les possibilités de coopération entre les deux institutions. La Banque de la République du Burundi (BRB) a signé un accord avec la Creditanstalt allemande, mais les résultats ne semblent pas très bons. La Caisse de mobilisation et de financement (CAMOFI) recueille des fonds locaux, surtout des assurances, et les prête à des conditions commerciales.

118. On voit donc que la petite industrie peut facilement trouver des fonds, du moins à concurrence de ce dont dispose actuellement le FENU. On ne sait pas quelles dispositions le FENU compte prendre pour l'avenir, mais il semble qu'en cas de besoin le financement international ne fera pas défaut. Par contre, les facilités de crédit pour les petits artisans sont, au mieux, fort limitées.

d) Centres de formation pour les artisans et pour la petite industrie

119. Il n'existe aucun centre de formation spéciale pour artisans. L'Ecole technique secondaire (ETS), créée en 1957 par les missionnaires et maintenant école d'Etat, offre une formation à certains métiers et accueille 715 étudiants âgés de 13-14 à 19 ans. L'enseignement est dispensé à trois niveaux :

A.4	<u>Formation pour mécaniciens de l'automobile</u>	Moteurs Carrosserie	Formation de 3 ans 14 à 18 ans
A.3	<u>Techniciens</u>	Moteurs à explosion Machines-outils Electricité Travail du bois	Formation de 4 ans 13 à 17 ans
A.2	<u>Techniciens spécialisés</u>	Electronique Electromécanique Arpenteurs Spécialistes du bâtiment	A partir de 17 ans

120. A l'heure actuelle, l'école reçoit une aide de la Belgique. On compte un certain nombre de missionnaires parmi les professeurs. Les étudiants ayant suivi les cours sur les moteurs ou les carrosseries n'ont aucune difficulté à trouver de l'emploi. Ils entrent soit dans un ministère comme, par exemple, celui des travaux publics, soit dans une des grandes entreprises telles que METALUSA ou FABRIMETAL et dans les garages locaux. En revanche, on trouve très peu d'ouvriers spécialisés dans l'usinage des métaux. On n'en comptait que cinq dans le programme en 1978 et, bien que ce nombre soit passé à 15 en 1979, il est encore trop faible et montre bien que le pays n'a pas de quoi créer une industrie mécanique. Très peu de garages ont ne serait-ce qu'un tour.

121. Les ateliers de l'école sont suffisants mais le matériel, quoique bien entretenu, est vieux. Ils devraient recevoir bientôt de nouvelles machines. L'école dispose d'un internat pour les garçons venant de la campagne. Les effectifs sont loin d'être au complet.

122. Ce sont les missions religieuses qui semblent assurer le reste de la formation technique. Il s'agit surtout d'une formation de charpentier-menuisier; une formation de cordonnier est dispensée à Saint-Joseph. Les jeunes filles apprennent à confectionner des robes. A l'heure actuelle, il n'existe aucun centre où les artisans pourraient améliorer leurs connaissances techniques.

e) Formation à la gestion

123. L'université offre une certaine formation commerciale, mais aucun cours de gestion. L'industrie dans son ensemble manque de spécialistes de la gestion. Dans son rapport, l'expert en gestion de l'ONUDI indique que 13 075 personnes sont employées dans l'industrie, les travaux publics et la construction 19/. On ne trouve que 785 cadres supérieurs, cadres techniques et contrôleurs, et ce chiffre illustre bien la faiblesse de l'encadrement. Les cadres spécialisés, comptables, planificateurs, vérificateurs de la qualité, etc., font presque totalement défaut.

124. Bien qu'elles s'appliquent surtout aux petites firmes, et en particulier à celles en train de s'établir, les remarques précédentes sont aussi valables pour les entreprises plus grandes, pour la plupart gérées ou détenues par des étrangers. Il est urgent que les nouveaux patrons acquièrent des notions élémentaires de gestion et apprennent notamment ce qu'est l'industrie et sa gestion.

125. L'année dernière, l'expert en gestion de l'ONUDI a pu donner quelques cours élémentaires de gestion qui ont été suivis par des employés d'un certain nombre de grandes entreprises et qui semblent avoir éveillé leur intérêt. Il n'a cependant rien pu faire pour les petites entreprises : d'une part, elles sont encore trop peu nombreuses et, d'autre part, leurs propriétaires n'auraient sans doute pas pu tirer profit des cours traditionnels. Il devrait cependant être possible d'assujettir l'octroi des prêts à une période de formation; cela accaparerait sans doute une grande partie du temps de l'expert jusqu'à ce que des homologues aient pu être formés. Quels que soient la formation et les

conseils qui seront donnés, ils devront être très simples et répondre aux besoins immédiats de l'entreprise et de son propriétaire : ils pourront porter, par exemple, sur la manière de déterminer les prix de revient en fonction de ses activités, sur l'organisation élémentaire du travail, sur la commercialisation et sur un peu de comptabilité. Les propositions contenues dans le rapport de l'expert semblent trop orientées vers la grande industrie et n'offrent pas grand-chose aux petites entreprises.

f) Les centres de service

126. Dans le cadre du Plan quinquennal, les centres de service, dont 12 seront implantés dans les villes importantes de différentes régions, seront les principaux instruments permettant d'améliorer l'artisanat rural 20/. Une des fonctions de ces centres sera de fournir des installations - qui à présent font défaut - pour une formation plus poussée.

127. Le Recensement des artisans, dont les résultats ne sont pas encore publiés, fournira les données nécessaires sur : a) les endroits appropriés à l'implantation; b) la spécialisation des centres et leur équipement; c) les besoins en personnel qualifié. Les centres de service poursuivront la réalisation des objectifs suivants et fourniront les services ci-dessous mentionnés :

- Apporter une assistance technique aux entreprises industrielles et artisanales existantes;
- Aider les entreprises industrielles ou artisanales existantes dans le domaine de la gestion;
- Assurer certains services pour le compte et sur la demande des entreprises de production;
- Former les ouvriers, le personnel administratif et artisanal;
- Promouvoir la création de nouvelles entreprises industrielles et artisanales ou l'expansion d'entreprises existantes ;
- Introduire de nouvelles technologies et de nouveaux procédés de fabrication;
- Améliorer la qualité des produits finis.

128. Le premier de ces centres sera implanté à Kayanza, au coeur d'une des régions les plus peuplées du pays. Le coût estimatif serait de FBu 28 972 680 (323 536 dollars) et il devra produire un revenu brut de FBu 44 749 250 et des bénéfices bruts de FBu 8 949 850. Trente-huit emplois seront créés. Il sera demandé au FENU de fournir 70 % des fonds 21/.

20/ Plan quinquennal, Annexe IV, ouvrage cité, Section 4.3.2, page 4.

21/ Ndayiziga Tiburce et Baranjoreje Tharcisse : Termes de référence du projet de création du centre et des services pour la petite industrie de Kayanza, Projet EDI/79/CO3, Ministère du commerce et de l'industrie, Département de l'artisanat, 1979.

129. Aucune étude de marché ni d'étude de la demande pour les services de ce centre ne semble avoir été faite; du moins, ces données ne figurent pas dans la proposition. Rien n'indique non plus les éléments sur lesquels est fondée l'estimation du chiffre d'affaires, à part un certain volume de production, du reste calculé d'une manière arbitraire. On n'a pas non plus estimé le nombre d'artisans que le centre desservira, celui des véhicules qu'il faudra réparer, ni les types d'articles qu'il faudra manufacturer. La proposition parle simplement d'"une variation (sic) d'articles de trois ateliers", ou de ceux qui pourront les acheter.

130. Un des objectifs de la création d'ateliers bien équipés, surtout dans le domaine de la menuiserie, est de permettre aux artisans ou aux petites entreprises manquant d'équipement, d'utiliser les machines moyennant paiement. Il existe un atelier de travail du bois assez complet, disposant d'une bonne gamme d'accessoires, ainsi qu'un garage complètement équipé, un atelier de soudure et une forge. Toutefois, il n'y a pas d'atelier d'usinage des métaux; le besoin ne s'en fait pas beaucoup sentir à l'heure actuelle, mais sa création s'imposera de plus en plus au fur et à mesure que la région s'équipera en machines, tracteurs, camions, etc. L'usinage de pièces détachées deviendra alors indispensable.

131. L'idée de regrouper les artisans pour leur permettre de travailler d'une manière plus efficace et d'améliorer leurs techniques est séduisante, mais l'on peut se demander si elle aura du succès, dans l'état actuel des choses. Il existe un ou deux groupements de menuisiers et de forgerons. Malheureusement, les artisans, et surtout les potiers et les forgerons, manquent en général d'assurance et hésitent à venir se regrouper dans les centres. On ignore dans quelle mesure ce problème a été étudié.

132. Les centres de ce genre sont certainement nécessaires parce que les villes de l'intérieur ne disposent pratiquement d'aucune installation pour les travaux de réparation. Même les garages ne disposent pas de jeux complets de clefs et d'outils essentiels. Cependant, avant de dépenser plus de 300 000 dollars à l'établissement d'un centre tel que celui prévu à Kayanza, il faudrait s'assurer qu'une étude détaillée a été faite, et que l'on a une bonne idée du genre de clientèle que le centre devra desservir, ainsi que du volume réel des activités, dont l'une devra être l'écoulement des articles manufacturés.

133. Le centre de Kayanza est destiné à être un projet pilote. L'expert en petites industries de l'ONUDI avait proposé la création d'un centre d'expérimentation, de démonstration et de diffusion des renseignements sur les matériaux de construction dans les régions rurales; il devait être créé dans la région de Mosso. Bien que présentant l'inconvénient d'être à quelque 200 km de Bujumbura et desservi par des routes en mauvais état, ce centre est situé dans une région où l'on trouve en grande quantité les matières premières nécessaires à la construction : de la chaux pour la fabrication du ciment, de l'argile de bonne qualité pour la fabrication des briques, de la pierre, dont des roches volcaniques que l'on pourra utiliser pour le revêtement intérieur des fours, ainsi que des roseaux, du papyrus, du bambou et d'autres matériaux pouvant servir à la construction 22/.

22/ Luigi Spinato : Projet d'un centre de service modèle de Rutana ...
Ministère du commerce et de l'industrie, Département de l'artisanat,
10 novembre 1978. (Approuvé par le Directeur.)

134. La région proposée pour le projet est celle où l'on construit le premier four à chaux pilote de conception moderne. On y trouve aussi une ferme expérimentale où l'on produit divers types de semences et des plantations de canne à sucre. On envisage aussi d'y construire la raffinerie de sucre. Cela nécessitera certainement une amélioration des liaisons routières avec le reste du pays. La création de ce centre permettrait non seulement d'intensifier la production de matériaux de construction d'origine locale et de libérer le pays du fardeau des importations, mais contribuerait aussi au développement de cette région agricole fertile qui, à l'heure actuelle, est sous-peuplée à cause, en partie, du paludisme qui y sévit.

135. Selon les estimations, le coût total du projet de la région de Mosso sera de FBu 17 257 998 (192 719 dollars) dont FBu 7 328 498 pour les fonds de roulement. Trente-trois personnes, dont le directeur et un secrétaire, y travailleront avec un volontaire des Nations Unies. Sur cet effectif, il y aura 15 ouvriers. Aucune disposition n'a toutefois été prise en ce qui concerne les spécialistes en divers matériaux de construction dont les services seront peut-être nécessaires de temps à autre. Une grande partie du travail du centre portera sur le développement de l'utilisation du bambou, cité au chapitre I comme étant une ressource importante jusqu'à présent inexploitée. La proposition de projet indique d'ailleurs que la vente de meubles en bambou pourra fournir une grande partie des revenus du centre.

136. Sous certains aspects, ce projet est plus important que le centre de Kayanza, non seulement parce qu'il est immédiatement réalisable, mais aussi parce qu'il pourrait avoir des répercussions importantes sur l'industrie des matériaux de construction dans un laps de temps très court. Il semble avoir été bien préparé et la seule question à résoudre est de savoir s'il faudra inclure, dans un centre consacré avant tout au développement des matériaux de construction, des expériences portant sur l'utilisation généralisée du bambou en même temps que sur son emploi comme matériau de construction.

137. Les rédacteurs du Plan quinquennal ont de toute évidence fait preuve de trop d'optimisme en suggérant la création, pendant la période couverte par le Plan, de 12 centres de service, dont deux pendant les trois premières années. Il semble très improbable que l'un ou l'autre des deux centres dont nous venons de parler puisse tourner à plein rendement avant la fin de 1980 au plus tôt.

g) Promotion sociale - Centres sociaux

138. La promotion sociale et les centres sociaux relèvent du Département de la promotion sociale du Ministère du Travail et des Affaires sociales. Leur fonction principale est de contribuer à l'éducation des femmes grâce à des programmes sur la santé, les arts ménagers, la nutrition et la puériculture. Ils offrent des cours de couture et de coupe et enseignent aussi certains travaux manuels, comme broder, tresser des paniers et emperler (les vases, les manches de couteaux, etc.); ils enseignent aussi des rudiments d'agriculture et d'élevage puisque ces activités sont surtout du ressort des femmes.

139. On trouve à l'heure actuelle 60 centres de ce type. Ils représentent, entre autres choses, une tentative d'enlever aux missionnaires la responsabilité de la formation rurale mais, jusqu'à présent, il a souvent été nécessaire d'utiliser les bâtiments et, dans de nombreux cas, le personnel des missions. L'emploi des femmes hors du foyer est un problème difficile à résoudre. Les femmes ne

s'intègrent généralement pas dans des centres de production parce qu'il leur manque la formation nécessaire; les centres sociaux essaient de surmonter ce handicap. En plus, on trouve quelque 30 centres privés, gérés par les missions religieuses ou d'autres organisations. L'Organisation internationale du Travail a déclaré qu'elle s'intéressait à fournir une coopération technique.

140. La mission de la Banque a également visité un atelier de couture et de broderie de haute qualité exploité par le département.

h) Aide internationale aux industries artisanales et aux
petites industries

i) ONUDI

141. Jusqu'à présent, la seule aide suivie que le Département de l'artisanat ait reçue est celle de l'ONUDI; elle se limite à la prestation des services de l'expert de l'ONUDI, dont on a déjà parlé, qui s'est joint à l'équipe en 1971. Le Directeur du projet, qui s'intéresse surtout à l'industrie de plus grande envergure, a été d'une grande aide, surtout dans le domaine de la préparation des projets, où l'on a pu enregistrer de bons résultats.

142. Malheureusement, l'absence d'homologues burundais capables ou désireux de participer aux travaux pratiques est un sérieux obstacle. Pendant longtemps encore, le lancement de toutes les industries au Burundi, et surtout des petites industries et des industries artisanales, sera le fait des consultants internationaux. C'est là une procédure qui demande beaucoup de temps et qui coûte cher - il faut payer les traitements des experts - mais elle semble être la seule viable et elle donne des résultats qui se font progressivement sentir.

143. Lors de discussions avec le Directeur général du Ministère de l'industrie et le Directeur du projet, il a été suggéré de nommer pour un an un expert principal qui serait rattaché au Département de l'artisanat; il aiderait le Directeur général et le Directeur du département à préciser leurs idées sur les petites industries et les industries artisanales et, après étude des perspectives de marché, à formuler un programme cohérent, capable de répondre aux besoins en aide technique et en formation, et à déterminer l'ordre des priorités. Cela permettrait à l'expert actuellement en poste, dont l'expérience technique, l'ouverture d'esprit et les connaissances du pays et de ses habitants sont extraordinaires, de continuer à fournir son aide aux projets pilotes dont le nombre semble destiné à s'accroître. Cette suggestion a été bien accueillie, tout au moins en principe.

144. Il y a actuellement un spécialiste de la formation à la gestion, qui serait capable et désireux de consacrer plus de temps aux petites industries.

ii) OIT

145. Un consultant de l'OIT, qui a depuis quitté le pays, avait fait des études sur les coopératives. On ne sait pas s'il leur sera donné suite. A l'heure actuelle, les coopératives burundaises se heurtent à certaines difficultés, causées surtout, semble-t-il, par le caractère rural de la société qui est très dispersée et n'a pas une grande tradition de coopération.

iii) Autres aides

146. Une équipe de deux consultants d'une entreprise canadienne s'est récemment rendue en mission au Burundi pour étudier l'organisation du Département de l'artisanat. La Banque mondiale avait mis à la disposition du gouvernement des fonds qui ont permis de financer cette mission. Les consultants semblent avoir quelque peu dépassé leur mandat et fait des recommandations portant sur un éventuel programme de développement. Ils n'ont pas encore présenté leur rapport. A l'exception de l'aide apportée par la Belgique à l'Ecole technique secondaire, on ne connaît aucune autre aide internationale à la petite industrie et à l'industrie artisanale. Le Fonds de recherche et d'investissement pour le développement de l'Afrique (FRIDA), par l'intermédiaire de son bureau de Nairobi, essaie d'écouler en Europe certaines productions artisanales du Burundi, et a pu vendre quelques produits de vannerie.

iv) Les missions religieuses

147. Jusqu'à une époque relativement récente, les missions religieuses dispensaient la plus grande partie de l'enseignement technique et secondaire et de la formation, surtout dans les campagnes. Leurs effectifs ont été progressivement réduits et de nombreux missionnaires ont quitté le pays, mais le gouvernement n'est pas encore en mesure de les remplacer complètement. Un bon nombre de ces missions gèrent des établissements dont les revenus leur servent, naturellement, à financer leurs propres objectifs. Dans l'ensemble, la gestion de ces établissements n'est pas très efficace, mais elles contribuent dans une grande mesure à donner une certaine formation technique aux populations autochtones. A long terme, il semble qu'elles seront remplacées par des centres de formation de l'Etat et par des établissements publics ou privés, à l'exception peut-être des ateliers de chaussures de Saint-Joseph, gérés par des prêtres burundais, qui devraient bientôt recevoir une aide technique et être améliorés.

148. Il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire si l'on veut que les petites industries et les industries artisanales s'implantent d'une manière durable au Burundi. Les pouvoirs publics devront commencer par choisir les bénéficiaires de l'aide de l'Etat. Il est apparu au cours de conversations avec certains fonctionnaires que ces derniers, tout au moins en ce qui concernait les artisans des niveaux les plus bas, étaient prêts à les abandonner à leur propre sort sous prétexte qu'il était impossible de les former. Il s'agissait en particulier des potiers et des forgerons. Il est peut-être vrai que les artisans les plus âgés auraient de la difficulté à apprendre de nouvelles techniques, mais rien ne porte à croire que, parmi les plus jeunes, il ne serait pas possible d'en former quelques-uns. Les potiers, notamment, sont capables de fabriquer des objets de très bonne qualité en utilisant des méthodes très primitives, ce qui tendrait à prouver l'excellence de leurs aptitudes. Il serait juste, si l'on crée des programmes de formation pour les forgerons et les céramistes, de donner à ces artisans l'occasion d'y participer. Le problème est aussi un problème social, et il faudra sans doute du temps pour attirer ces artisans vers les centres. Mais, une fois qu'un ou deux d'entre eux y seront entrés et y auront réussi, les autres suivront sans doute.

149. De plus, les pouvoirs publics devront décider de l'ampleur à donner aux programmes des petites industries et des industries artisanales. Si l'on suit les normes du Code de l'artisanat, ces programmes intéresseront pratiquement toutes les industries, à l'exception d'un petit nombre d'entreprises en majorité détenues et gérées par des étrangers. Devra-t-on consacrer beaucoup de temps et d'argent à la promotion des artisans ? Ou bien ne vaudrait-il pas

mieux encourager les artisans et les entrepreneurs ayant eu une autre formation - comme, par exemple, les petits commerçants ou les fonctionnaires - à créer de vraies petites industries ? Certains artisans, une fois bien recyclés, pourraient entrer dans cette catégorie.

150. Si l'on veut mettre en place un programme de régionalisation, il faudra disposer de données beaucoup plus nombreuses. Le recensement de la population et le recensement des artisans, qui sont tous deux en cours, seront des documents clefs sans lesquels il est presque impossible d'aller de l'avant. Dans l'intervalle, les travaux préliminaires ont commencé pour un grand nombre de projets et certains sont en cours de réalisation. Une fois leur succès assuré, il sera certainement plus facile d'attirer de nouveaux promoteurs. Il n'en reste pas moins que, dans les années à venir, le pays aura encore besoin d'une aide internationale, sur le plan de la pratique, du fait, notamment, que le personnel autochtone capable et désireux d'effectuer les tâches nécessaires pour aider les nouvelles entreprises à s'implanter fait défaut. Il ne servira à rien d'envoyer des fonctionnaires en stage pendant quelques mois en Europe ou même - ce qui serait sans doute plus approprié - en Inde, dans le Service des petites industries. Ce qu'il faut, c'est former des cadres burundais qui auront l'expérience pratique et les aptitudes techniques leur permettant de donner de bons conseils et, le cas échéant, de "mettre la main à la pâte" pour montrer comment les choses doivent être faites. Sans ces cadres, le Département de l'artisanat du Burundi, comme bien d'autres départements partout dans le monde, risque de ne devenir rien d'autre qu'une bureaucratie envahissante.

III. LES PETITES INDUSTRIES ET LES INDUSTRIES ARTISANALES EXISTANTES ET PROJETÉES AU BURUNDI

151. A l'heure actuelle, il existe peu d'industries manufacturières au Burundi. On peut voir, dans l'annexe 6, qu'en 1977, sur les 429 entreprises des secteurs du commerce et de l'industrie, 104 seulement, parmi lesquelles les compagnies de transport, pouvaient être qualifiées d'industrielles.

152. Sans les résultats du recensement, il est encore plus difficile de trouver des données portant sur les petites industries et les industries artisanales. Les chiffres de l'annexe 9 donnent la valeur de la production des industries artisanales en 1975 et les projections de cette production jusqu'en 1982 aux prix de 1975. Leur fiabilité n'est pas garantie. Malheureusement, il n'existe aucun tableau portant sur la production d'ensemble de l'industrie qui permettrait de voir la part des petites industries et des industries artisanales dans la production totale. Comme l'indique l'annexe 9, la contribution des industries alimentaires, et surtout de la bière de banane et de sorgho, à la production du secteur de l'artisanat est énorme.

153. Le Rapport sur le projet urbain donne le nombre des artisans établis dans sept quartiers de Bujumbura. On trouvera ces chiffres à l'annexe 10. Le groupe le plus important est celui des marchands et des mécaniciens d'automobile, bien qu'en 1977, on ne trouvait dans tout le pays que 43 garages et stations-service. Le rapport ne dit pas si ces artisans sont établis à leur propre compte ou salariés; il semblerait cependant que beaucoup, sinon la plupart d'entre eux, entrent dans cette dernière catégorie, et sont plutôt des ouvriers qualifiés.

154. Avant de discuter les nouveaux projets industriels et les projets industriels proposés et les possibilités de développement dans les différents secteurs, il convient de présenter brièvement les entreprises et les artisans auxquels la mission a rendu visite.

A. Artisans et établissements industriels visités

155. Pour diverses raisons, il a été impossible de visiter autant d'entreprises industrielles et d'artisans qu'il l'aurait fallu pour pouvoir formuler des conclusions valables. Il aurait été souhaitable de visiter au moins une demi-douzaine de grandes entreprises, une demi-douzaine d'entreprises moyennes et une douzaine d'artisans appartenant à différents corps de métiers. En tout, la mission a visité une vingtaine d'entreprises et ateliers d'artisan et a discuté de leurs affaires avec les responsables; mais, dans la plupart des cas, même dans les grandes entreprises, il a été impossible d'obtenir des chiffres fiables sur la production et les coûts, ce qui fait qu'on n'a pu établir des tableaux de la valeur ajoutée, des investissements par habitant, etc. La mission a eu des difficultés à obtenir des renseignements exacts. Les conversations avec la plupart des artisans se sont avérées difficiles parce qu'ils ne pensent pas en termes d'"affaires". Les remarques que l'on trouvera ci-dessous sont donc de nature subjective et qualitative. L'annexe 11 donne une présentation synoptique des entreprises et ateliers visités.

156. Au Burundi, la division entre les grandes et moyennes entreprises, qui sont surtout détenues et gérées par des étrangers, et les petites entreprises et entreprises artisanales est très marquée. La mission a visité quatre grandes entreprises, dont une gérée par des étrangers, et deux entreprises

moyennes, que l'on pourrait qualifier de semi-industrialisées : une usine de chaussures, gérée par une mission catholique burundaise, et un atelier de couture et de broderie appartenant à l'Etat et géré avec l'aide de missionnaires. Les 13 autres étaient de petites entreprises traditionnelles, travaillant d'une manière artisanale et utilisant les méthodes traditionnelles - excepté une couturière, un sculpteur et un ouvrier métallurgiste. Certaines de ces entreprises étaient encore en train de s'installer.

157. Dans le groupe des grandes et moyennes entreprises, la seule société détenue et gérée par des étrangers a été créée pendant les années 50 pour confectionner des uniformes, principalement destinés à l'armée. Aujourd'hui, elle fait aussi des vêtements de sport. La section vêtements emploie près de 50 employés, mais elle travaille bien au-dessous de son potentiel. Cette même société importe des tôles galvanisées, avec lesquelles elle fabrique quelque 2 000 tonnes par an de tôle ondulée pour toitures, et emploie dans cette section 15-20 travailleurs. Elle importe aussi près de 3 500 tonnes par an de vêtements d'occasion qu'elle revend à des détaillants.

158. La fabrique de meubles, qui appartient au diocèse de Bujumbura, a été gérée pendant deux ans par l'expert de l'ONUDI en petites industries qui a formé son successeur. Elle travaille pour une clientèle riche, les hôtels, les bureaux de ministres, etc., et son carnet de commandes est rempli. Son grand problème est d'obtenir du bois. Le bois importé coûte FBu 18 000 le stère, alors que le bois local coûte FBu 13 000. Son outillage est vieux, et l'entreprise aurait les moyens de le remplacer. Elle ne s'occupe pas de la commercialisation, qu'elle ne juge pas nécessaire. Ses prix sont élevés.

159. Un groupe burundais vient de racheter à son propriétaire européen l'entreprise de métallurgie-ferronnerie et d'en confier la gestion à un ancien fonctionnaire. La firme a suffisamment de commandes, mais elle se heurte aux problèmes de l'approvisionnement en matières premières et des stocks régulateurs qui immobilisent une grande partie de ses fonds de roulement. Malgré la concurrence de trois autres entreprises, elle compte sur ses relations pour obtenir des commandes et ne fait ni publicité ni promotion des ventes.

160. L'entreprise de plastique, soutenue par l'équipe de l'ONUDI et le FENU, est un exemple d'initiative qui s'avère "payante". Au moment de sa création, on croyait qu'elle ne pourrait pas tourner à plein, parce qu'on ne pensait pas qu'il existait au Burundi un marché pour les sacs en plastique. Or, il a fallu en doubler la capacité moins d'un an après son ouverture. Bata est un de ses principaux clients.

161. Au niveau intermédiaire, on trouve les établissements de fabrication de produits modernes utilisant des méthodes semi-industrielles. La mission a visité les ateliers de chaussures de Saint-Joseph et les a trouvés bien organisés, malgré le faible nombre des machines. La production était arrêtée par suite du manque de matières premières.

162. L'atelier de couture et de broderie appartient au Département de la promotion sociale du Ministère du travail et des affaires sociales; il est géré par une directrice burundaise aidée, dans la section broderie, par une religieuse catholique. Le travail de broderie est excellent; les services de table, les nappes et les serviettes se vendraient très cher en Europe et le FRIDA aurait aimé les acheter. Les carnets de commande sont pleins neuf mois à l'avance. D'une manière générale, la direction ne semble pas avoir le

sens des affaires; elles laisse partir les brodeuses expérimentées là où elles peuvent gagner plus d'argent au lieu de les inciter à rester afin de produire pour l'exportation. En général, l'organisation est peu satisfaisante et le rythme de travail irrégulier.

163. Le fossé entre les exploitations de type industriel mentionnées ci-dessus et les entreprises artisanales est marqué, même dans le cas de la fabrique de chaux et de briques et de la fabrique de brosses qui sont gérées par des agents de la fonction publique, dont un mécanicien. Au niveau artisanal, les conditions de travail sont très mauvaises, le rythme de travail est lent et les outils utilisés sont primitifs. En général, le travail est sporadique. L'une des exceptions à cette règle est un cordonnier qui a déclaré qu'il devait travailler toute la journée, six jours par semaine, pour "joindre les deux bouts". Il arrive à ressemeler deux paires de chaussures par jour, à FBu 250 la paire, à l'aide d'un morceau de caoutchouc coupé dans un vieux pneu d'automobile. Il a reçu une bonne formation et fait du bon travail. Les commandes ne lui manquent pas. Ses outils sont primitifs et, s'il pouvait obtenir un petit prêt pour en acheter de meilleurs, qui rendraient son travail plus facile et plus rapide, il pourrait facilement accroître sa production.

164. Les deux petites entreprises que la mission a visitées et qui reçoivent une aide de l'ONUDI et des prêts du FENU sont le four à chaux et la fabrique de brosses. Les deux premiers fours à chaux traditionnels sont déjà entrés en production et le prêt est en partie destiné à financer la construction d'un four à chaux moderne, qui a pour avantages de produire deux fois plus de chaux brûlée par chauffe, d'utiliser trois fois moins de bois et de produire, une chaux calcinée de façon plus égale. L'approvisionnement en combustible est difficile et le four moderne pourra éventuellement fonctionner à la tourbe.

165. Dans ces deux entreprises, les promoteurs ont commencé par acheter des camions qu'ils utilisent maintenant pour transporter des passagers et des marchandises. Les deux propriétaires sont des agents de la fonction publique qui ont décidé de garder leur poste jusqu'à ce qu'ils soient sûrs du succès de leur nouvelle entreprise. Le propriétaire du four à chaux a une formation de mécanicien et a aussi étudié en France. Tous les deux ont plutôt tendance à sacrifier la qualité et à faire payer leurs marchandises au prix fort.

166. Le propriétaire des fours à chaux possède également une briqueterie traditionnelle produisant des briques pour son nouveau four à chaux et pour la vente. Les briques sont entièrement faites à la main : on utilise un petit moule en bois pour chaque brique qui est ensuite mise à sécher avant d'être cuite. L'argile provient d'une carrière proche. Le travail se fait en équipe et l'en reprise marche bien. Toutefois, bien qu'on lui ait montré la bonne méthode de préparer les briques pour la cuisson, le propriétaire ne la suit pas, ce qui fait que la qualité est très inégale et que les pertes sont très élevées (environ un tiers de chaque lot de cuisson).

167. Les artisans traditionnels utilisent des techniques primitives et il faudra mettre en place un programme intensif et à long terme, bien conçu pour leur faire atteindre un niveau de compétence technique acceptable. Comme on l'a déjà fait remarquer, le problème n'est pas uniquement technique mais aussi social et psychologique.

168. La mission a étudié trois groupes d'artisans traditionnels : des sculpteurs, des forgerons et des potiers. Le sculpteur auquel elle a rendu visite fait partie d'un groupe de quatre personnes à Bujumbura qui travaillent à leur compte. Ses conditions de travail sont très primitives; son établi est usé et les seuls outils dont il dispose sont une scie, un vieux rabot, un ciseau et quelques gouges. Il fabrique de petites tables pliantes dont il sculpte le dessus et les pieds. Ses sculptures sont assez grossières mais, compte tenu des outils, la technique n'en est pas mauvaise. Il lui faut environ deux semaines pour fabriquer une table. Il va vendre sa marchandise dans les quartiers plus riches, pour FBu 6 000 à 7 000 pièce. Chaque sculpteur achète ses propres matériaux et vend ses propres produits. Le bois utilisé, un beau bois dur, est importé illégalement du Zaïre en morceaux qui ont la grandeur d'un dessus de table. Si chaque artisan pouvait vendre deux tables par mois, ses revenus seraient supérieurs au revenu moyen de la population du quartier, mais il semble qu'après en avoir vendu une, il se repose jusqu'à ce qu'il ait à nouveau besoin d'argent.

169. Les forgerons auxquels la mission a rendu visite dans les collines autour de Bujumbura travaillent de la même façon. Leurs techniques n'ont sans doute pas changé depuis des millénaires. L'enclume leur est inconnue; ils utilisent une pierre qu'ils doivent remplacer assez fréquemment. Leurs marteaux sont petits. Ils travaillent accroupis dans de petites huttes de paille. Leurs feux sont dans des trous peu profonds, creusés dans le sol; les soufflets, qu'ils actionnent à l'aide de deux bâtons, sont faits d'une branche creusée, recouverte d'une peau de chèvre. Ils fabriquent des couteaux, des pangas (machetes) et des fers de lance. Une grande partie de leur travail consiste à réparer des houes. Ils prennent de vieilles pièces de fonderie importées et y fixent de nouvelles lames. Ils achètent ces pièces hors d'usage FBu 40 et vendent les houes réparées FBu 250. Il faut près d'une heure et demie à un artisan pour réparer une houe, mais on peut se demander si l'approvisionnement en houes cassées suffirait pour assurer un plein emploi à un grand nombre de forgerons. Les matières premières proviennent surtout de voitures hors d'usage et le groupe met quelquefois ses ressources en commun pour acheter les carcasses récupérables. Après avoir fabriqué trois ou quatre articles, le forgeron les apporte au marché. Pour s'y rendre, il doit souvent parcourir une dizaine de kilomètres aller-retour, à pied, en terrain accidenté. Il recueille ses matières premières sur le chemin du retour.

170. Le troisième groupe d'artisans auquel la mission a rendu visite a été celui des potiers, et il s'agissait non pas de Batwas, potiers par tradition, mais de Hutus. Ceux-ci vivent à l'intérieur du pays, dans la vallée du Mosso. Malheureusement, il n'a pas été possible de les observer au travail; la saison des pluies approchait et ils avaient cessé leurs activités. Le tour de potier leur est inconnu et ils montent les pots à la main à partir de rouleaux de glaise qu'ils lissent ensuite pour leur donner une surface arrondie. La plupart des pots sont presque sphériques et quelquefois décorés de bandes incisées. Ces artisans doivent faire preuve d'une grande dextérité. Etant donné que les potiers n'ont pas le droit de couper les arbres pour obtenir du combustible, il leur est impossible d'utiliser des fours et ils doivent cuire leurs pots en les plaçant sur un lit de branches et de broussailles, dans un trou peu profond, et en les recouvrant de broussailles. Cela donne un pot dont la face externe est cuite et la face interne l'est plus ou moins; entre les deux, on trouve de l'argile non cuite. (On juge de la qualité du pot au son qu'il rend lorsqu'on le frappe de l'ongle.) Les grands pots - qui ont jusqu'à 40 cm de diamètre - peuvent se vendre jusqu'à FBu 400, les plus petits coûtent FBu 25. Il faut deux jours, dit-on, pour faire un grand pot, mais cela comprendrait le temps requis pour aller chercher la glaise. Les potiers perdent une bonne partie de leur potentiel de revenu en ne se partageant pas le travail car, dans certains cas, ils doivent parcourir de grandes distances pour aller jusqu'au marché.

171. Les artisans auxquels la mission a rendu visite ne semblent pas penser qu'il puisse exister une autre manière de travailler. Lorsqu'on a demandé à un jeune forgeron s'il aimerait avoir de meilleurs outils, il a répondu que ceux qu'il avait étaient et avaient toujours été assez bons. Les artisans urbains ne semblent pas partager cet état d'esprit. Dans le cadre du projet urbain déjà mentionné, les artisans de Bujumbura ont pu faire savoir ce dont ils jugent avoir besoin. Ils sont passablement évolués bien que l'on puisse ne pas être d'accord sur l'ordre de leurs priorités. Parmi celles-ci, on peut citer les suivantes :

- Commercialisation : Etre propriétaire d'un bon emplacement; avoir un toit sous lequel il serait possible de travailler en toute saison pour régulariser la production; avoir des enseignes peintes pour se faire connaître des clients; avoir un endroit où entreposer la farine (pour les meuniers itinérants).
- Formation : Formation théorique pour compléter la formation sur le tas; enseignement général plus poussé; les menuisiers aimeraient avoir des plans des articles à faire; les briqueteurs aimeraient suivre un apprentissage sur la manière de poser les briques cuites pour éviter le gaspillage, savoir dessiner les plans d'une maison, et apprendre à les suivre; recevoir une certaine formation technique; savoir mieux former leurs propres ouvriers spécialisés; avoir des machines pour former les apprentis.
- Transport : 25 % des personnes interrogées ne considèrent pas ce problème comme prioritaire. Cependant, la rapidité et l'efficacité sont jugées comme plus importantes que le prix des transports; elles souhaitent des moyens de transport mécanisés; les brouettes sont aussi considérées comme des moyens de transport adéquats.
- Prix : L'intervention du gouvernement est considérée comme nécessaire pour stabiliser les prix qui montent trop vite; les prix fixés sont trop bas par rapport au volume des ventes.
- Achats, équipement, financement : Un bon nombre d'artisans pourraient résoudre leurs problèmes s'ils pouvaient obtenir des crédits pour acheter des machines ou pour agrandir leurs ateliers; création de centres où les matériaux pourraient être entreposés dans chaque zone (de la ville); possibilité d'acheter des équipements ou des matériaux sur les lieux ou à proximité, à crédit, et à des prix fixés pour régulariser l'approvisionnement.
- Autres besoins mentionnés : Posséder des terres; avoir un approvisionnement en électricité fiable; avoir une source d'eau (robinets ou fontaines) près du lieu de travail (briqueteurs et maçons); création de coopératives de commercialisation; possibilité de choisir des emplacements sur le passage de la clientèle éventuelle; des machines modernes pour fabriquer des articles modernes; assistance technique pour les travaux difficiles.

172. Regroupement dans des centres collectifs : 20 des 47 artisans interrogés s'y sont montrés complètement opposés, mais chacun a interprété la question dans une optique différente, bien que toujours par rapport à un problème spécifique, comme, par exemple, la formation ou la fourniture d'équipements.

173. Ces réponses sont révélatrices. Elles sont quelquefois plutôt désabusées, mais elles révèlent que de nombreux artisans seraient capables de profiter au maximum d'une aide plus importante que celle qu'ils reçoivent à présent et qu'ils accepteraient de se perfectionner.

B. Projets en préparation ou élaborés par le Département de l'artisanat et attitude à l'égard des prêts ENDE/FENU

174. L'annexe 12 donne la liste des projets préparés par le Département de l'artisanat au cours des deux dernières années, en collaboration avec les missions de l'ONUDI. Comme on peut le voir, un certain nombre d'entre eux ont trouvé des promoteurs et quelques-uns sont déjà opérationnels. Cette réussite mérite d'être soulignée, d'autant plus qu'on se demandait encore, il n'y a pas longtemps, à propos de l'industrialisation du Burundi, si cela valait la peine d'essayer.

175. Comme on l'a déjà vu au chapitre II, le FENU dispose de 1 050 000 dollars pour des prêts aux petites industries. Ces fonds, et ceux de la ENDE, sont répartis de la manière suivante 23/.

<u>FENU</u>	<u>Somme en dollars</u>	<u>Pourcentage</u>
1. Fonds pour des prêts aux petites entreprises industrielles (prêt sans intérêt)	300 000	20
2. Fonds garantis destinés à couvrir 75 % de chaque prêt bancaire consenti à chaque entreprise (garantie du FENU pour les prêts de la ENDE)	750 000	50
Total	1 050 000	70
<u>AUTRE FINANCEMENT</u>		
1. Participation de la ENDE	300 000	20
2. Participation des entrepreneurs	150 000	10
Total	450 000	30
TOTAL GENERAL	<u>1 500 000</u>	<u>100</u>

23/ Les remarques précédentes et la liste des projets de l'annexe 13 sont tirées du Rapport mensuel sur l'état d'avancement des projets FENU, septembre 1979 : Ministère du commerce et de l'industrie, Département de l'artisanat.

176. Ce système doit permettre de fournir des crédits aux propriétaires de petites entreprises ou aux personnes désireuses de créer de nouvelles entreprises, qui semblent avoir les compétences et les qualifications nécessaires mais qui n'offrent pas les garanties requises pour faire une demande de prêt bancaire normal. En général, le Département de l'artisanat élabore les projets des promoteurs qui en ont fait la demande officielle. Chaque projet doit être approuvé par le Comité technique, le Comité d'approbation et le Comité national des investissements.

177. Comme on peut le voir à l'annexe 12, cinq projets sont opérationnels, mais ils ne le sont pas tous à 100 %; neuf semblent progresser rapidement; six attendent le déblocage des fonds; et neuf sont en instance d'approbation. Les études relatives à quatre projets sont terminées, 21 projets sont à l'étude, à des stades divers. On compte au total 54 projets. Le coût des investissements proposés et/ou approuvés jusqu'à présent se monte à FBu 293 millions. La liste porte sur une gamme assez étendue d'activités, la plupart demandant des investissements relativement peu importants. Elle n'indique pas le nombre des emplois à créer.

C. Possibilités de développement de la petite industrie et de l'industrie artisanale

178. Le Plan quinquennal envisage d'investir FBu 262,7 millions dans la petite industrie et l'industrie artisanale au cours des six années 1977-1982 24/. Ce chiffre ne sera probablement pas atteint à la fin de 1982, par suite de retards apportés à la mise en place du plan, mais il sera certainement dépassé en 1984. La somme envisagée est de beaucoup supérieure aux disponibilités actuelles du programme du FENU; il en va de même du total des projets approuvés ou en cours d'étude que l'on trouve à l'annexe 12. En fait, le total de FBu 293 millions (3,272 millions de dollars) dépasse de 2 millions de dollars les disponibilités actuelles du fonds.

179. Selon le Plan quinquennal, les investissements prévus, FBu 26,7 millions devraient permettre de créer 10 000 emplois 25/. Le coût de chaque emploi créé s'élèvera donc à environ FBu 26 000 (290 dollars); ce chiffre est extrêmement bas et reflète bien le niveau technologique très faible de la petite industrie et de l'industrie artisanale au Burundi. Il est peut-être même trop bas pour obtenir une production efficace de produits de bonne qualité.

180. On trouvera ci-dessous quelques indications sur les possibilités de développement de la petite industrie et des industries artisanales dans l'avenir; elles tiennent compte du fait que le but de ces programmes est de transformer, autant que possible, les artisans en petits industriels, plutôt que de soutenir leurs activités présentes, ce qui n'aboutirait pas à la création d'emplois ni à l'amélioration du pouvoir d'achat.

24/ Plan quinquennal, Annexe IV, ouvrage cité, Section 4.3.2, tableau B.2.

25/ IBID, tableau B.3.

181. L'annexe 13 donne la liste des projets de nouvelles entreprises qui avaient été inclus dans le plan lors de son élaboration en 1971 ^{26/}. Des remarques sur l'état actuel des projets mettent cette liste à jour. Certains d'entre eux ont été abandonnés pour une raison ou une autre. Quelques-uns, appartenant surtout au secteur de la petite industrie, sont décrits dans les paragraphes suivants :

1. Agro-industries

182. Les usines à thé et à café sont de grandes entreprises qui n'entrent pas dans le cadre de ce rapport et qui ne semblent pas avoir d'effet direct sur les petits établissements spécialisés. La saurisserie de poisson fumé a été abandonnée.

a) Raffinerie de sucre

183. Le projet de raffinerie de sucre moderne dans la région de Mosso avance très lentement. Cependant, une équipe de l'ONUDI pourra aider le gouvernement à préparer un contrat avec Mehta, forme d'ingénieurs-conseils qui doivent préparer les plans de la raffinerie. Un organisme indien d'aide a offert son assistance à la culture de la canne à sucre et près de 18 ha de différentes sortes de canne à sucre ont été plantés. Des appels d'offres vont bientôt être lancés pour la première phase du projet, la phase finale des travaux d'ingénierie, la préparation du site, l'irrigation, le drainage et la construction de l'usine.

184. Entre-temps, on s'est intéressé à la mise en place d'une petite entreprise de production de sucre non raffiné. On pourrait trouver l'équipement nécessaire au Kenya et le Ministère du Plan aurait entrepris des études. On ignore s'il s'agit d'une mesure à court terme en attendant que l'usine principale soit terminée, mais il semblerait que, pour ce projet, les activités du Ministère du Plan et celles des Ministères de l'agriculture et de l'industrie fassent quelque peu double emploi.

b) Confiserie

185. Bien que l'industrie de la confiserie soit très peu développée au Burundi, elle pourra prendre plus d'importance une fois que la raffinerie de sucre entrera en production. Un projet de financement est actuellement à l'étude dans le cadre des programmes du FENU, mais il se trouve placé assez bas sur la liste des priorités.

c) Minoterie

186. En construction.

^{26/} Plan quinquennal, ouvrage cité, tableaux A.5 et A.8.

Boulangeries

187. La consommation de pain dans les villes qui, à l'heure actuelle, est très limitée devrait augmenter une fois que la farine produite localement sera disponible. Des projets portant sur la création de quatre boulangeries, dans le cadre du programme du FENU, en sont à divers stades de préparation. Il est probable qu'aucune d'entre elles ne fonctionnera avant la mi-1981, date à laquelle la minoterie devrait commencer à tourner.

d) Tannerie

188. La construction et l'équipement d'une tannerie se poursuivent, sous la supervision d'un expatrié travaillant pour le compte du gouvernement. Toutes les machines et les autres équipements seraient déjà en place et la production devrait commencer en janvier 1980. Il faudra compter environ deux ans avant qu'elle n'atteigne son régime de croisière. Toutes les matières premières seront d'origine locale. La tannerie devrait permettre de réaliser d'importantes économies de devises.

i) Chaussures

189. A l'heure actuelle, à l'exception de Bata, il n'existe pratiquement aucune industrie de la chaussure au Burundi. Bata avait commencé la fabrication de chaussures en cuir et de sandales en plastique, mais a complètement abandonné le premier article et toutes les machines ont quitté le pays. La société importe des chaussures de cuir qui coûtent très cher : de FBu 4 000 à 17 000 (44 et 190 dollars). A l'heure actuelle, les ventes de chaussures ne dépassent pas 100 000 paires par an. On ne connaît pas le volume des ventes de sandales.

190. Les plans concernant l'aménagement d'une grande usine de chaussures qui permettrait de créer 150 emplois (FBu 150 millions d'investissement) semblent avoir été abandonnés, du moins jusqu'à ce que la tannerie ait atteint son plein rythme de production. Entre-temps, des plans pour une unité plus petite sont à l'étude. On peut considérer la fabrique de chaussures de Saint-Joseph, que la mission a visitée, comme un pôle de développement. Le directeur actuel est un cordonnier compétent. L'usine a bénéficié d'un prêt du FENU mais le matériel commandé n'est pas encore arrivé. Dans le passé, elle a formé un grand nombre de cordonniers et elle pourrait continuer à le faire si elle s'agrandissait. Pour l'agrandir considérablement et la mécaniser, il faudrait lui fournir une aide technique et une aide en matière de gestion.

191. Il semble peu probable et peu souhaitable que Saint-Joseph essaie d'absorber toute la production de la tannerie une fois que celle-ci aura atteint son plein régime de production. Le fait que Saint-Joseph a formé et continuera à former des cordonniers qualifiés permettra de créer un grand nombre de petits ateliers à Bujumbura et dans les provinces. (Les unités de ce genre sont très répandues au Maroc où elles produisent la plus grande partie des chaussures fabriquées dans le pays.) Ces ateliers peuvent produire à bas prix puisque leurs frais généraux sont peu élevés. Il faudra cependant introduire des machines et améliorer les qualifications techniques des cordonniers existants, peut-être grâce à des cours de perfectionnement à Saint-Joseph. L'Etat devra fournir une aide à Saint-Joseph pour l'aider à développer ses activités de formation.

ii) Articles en cuir

192. Il semble que le Burundi dispose d'une grande quantité de peaux de chèvre. Une fois que la tannerie fonctionnera, il sera possible d'envisager la création d'ateliers pour la fabrication de sacs à main et d'autres articles en cuir, notamment de gants. Il faudra aussi créer un petit centre de formation, qui pourra être rattaché à Saint-Joseph, mais surtout il sera indispensable de fournir une assistance technique pour la conception de modèles si l'on veut attirer une clientèle de classe.

e) Usine textile

193. Une grande filature (FBu 800 millions) de 1 300 employés est en cours de construction avec l'aide de la République populaire de Chine. Lorsqu'elle fonctionnera à plein régime, elle produira 9 millions de mètres de tissu par an. Elle sera intégrée verticalement et utilisera le coton local, qui est de bonne qualité et en quantité suffisante. La demande de tissu au Burundi, qui à l'heure actuelle est entièrement satisfaite grâce aux importations, est d'environ millions de mètres par an. Le prix du coton imprimé est de FBu 120 le mètre. Pour faire face à cette concurrence, l'entreprise devra être très performante.

i) Rouleaux gravés pour l'impression sur tissus

194. La liste des petites entreprises projetées comporte une proposition de création d'un atelier de fabrication de rouleaux gravés pour l'impression sur tissus, qui n'a pas encore été étudiée.

ii) Industrie du vêtement

195. La création d'une grande usine de confections, qui bénéficiera d'une aide roumaine, a été proposée; elle fabriquera 600 000 chemises et 300 000 pantalons par an. Le marché interne ne semble pas justifier un tel volume et les Roumains ont envisagé des possibilités d'exportation.

196. L'annexe 13 prévoit également la création de quatre entreprises de confection de vêtements féminins, mais ces dernières ne produiront pas pour les masses et n'absorberont donc qu'une toute petite partie de la production des usines textiles. En principe, on ne voit pas pourquoi les vêtements de la majorité de la population ne pourraient pas être confectionnés dans de petits ateliers, chacun se spécialisant en un ou deux articles, par exemple : chemises, pantalons de coton, chemisiers ou robes bon marché. C'est un système que l'on trouve dans de nombreux pays. Toutefois, toute tentative d'implantation d'industries à grande échelle destinées à pourvoir aux besoins du marché de masse devra tenir compte des importations de vêtements d'occasion qui, à l'heure actuelle, se montent à 3 500 tonnes par an, mais qui ne parviennent pas à satisfaire les besoins. La SIRUCO s'occupe de cette activité qui fait partie du commerce mondial des vêtements d'occasion. La plupart des vêtements sont en très bon état. A la SIRUCO, ils sont triés par article, mis en ballots maniables et vendus FBu 190 le kilo aux revendeurs. Ce prix comprend un droit d'importation de 55 %. Trois pantalons de coton léger pèsent à peu près un kilo, ce qui met le pantalon à FBu 63. Sur les marchés, on les revend à près de FBu 400 pièce, ce qui laisse au revendeur une grande marge qui pourrait être considérablement réduite s'il existait de la concurrence. Les usines burundaises produisant des vêtements de confection pour les masses devront fonctionner de façon très efficace pour pouvoir concurrencer des prix de cet ordre, et elles devront aussi tenir compte des goûts de la population qui s'est habituée à avoir le choix entre différents types de vêtements occidentaux.

197. Si l'on veut créer un grand nombre de petits ateliers de confection, il faudra donner aux ouvriers une formation manuelle et une formation à la gestion. Les femmes peuvent apprendre à se servir de machines à coudre, surtout dans les missions religieuses, mais elles ne sont pas encore capables de travailler dans un environnement industriel dont la gestion est axée sur le rendement. Il faudra examiner la situation sous tous ces aspects et réaliser une étude du potentiel de la demande, et de l'impact réel du marché des vêtements d'occasion sur l'ensemble du marché.

f) Remplacement des grumes - le bambou

198. Les chapitres I et II ont évoqué la question de l'utilisation du bambou qui est, à l'heure actuelle, une ressource de substitution des grumes pratiquement inexploitée. Il existe de très grandes plantations de bambou dans le sud-est du pays. De plus, c'est une plante qui croît très rapidement, et il semble qu'elle existe en quantités suffisantes pour répondre aux besoins, qu'il s'agisse de la fabrication de meubles ou de charpente.

199. Etant donné l'état alarmant de l'approvisionnement en bois et le coût élevé des bois importés, il serait temps, semble-t-il, d'étudier sérieusement la possibilité de généraliser l'emploi du bambou. Pour pouvoir agir avant que l'approvisionnement en bois ne diminue encore davantage, il faudra prendre des mesures sur une très grande échelle, allant de la culture et de la coupe du bambou jusqu'à la production et la commercialisation des produits finis. Le Ministère de l'agriculture pourrait s'occuper de l'entretien des plantations et peut-être de leur exploitation, et il est probable que d'autres ministères s'y intéresseraient également. De plus, il faudra prévoir des moyens de transport réguliers vers Bujumbura et les autres régions de production, et organiser des dépôts de bambou.

200. La fabrication d'articles en bambou - meubles, panneaux, charpentes et autres articles tels qu'abat-jour, paniers, etc. - est bien adaptée aux petites unités industrielles et artisanales. On pourra regrouper celles-ci dans des centres disposant d'installations collectives. Il faudra envisager de créer des centres d'expérimentation, de démonstration et de formation. A Addis-Abéba, la HASIDA, agence des petites industries, offre de tels services et s'est révélée très efficace. La République populaire de Chine a fourni l'assistance technique nécessaire et l'unité fonctionne maintenant par ses propres moyens. On y amène des artisans de la campagne qui y reçoivent une formation et sont ensuite renvoyés dans leur village où ils établissent de petits ateliers. A la fin de leur formation, on leur donne un jeu d'outils. Si le centre de matériaux de construction proposé voit le jour - et la mission estime qu'il devrait recevoir priorité - il aura besoin d'une aide extérieure pendant assez longtemps : la République populaire de Chine pourrait éventuellement fournir l'assistance requise pour la section bambou.

201. Il serait possible de construire des meubles simples à bas prix, ce qui ouvrirait le marché aux personnes qui, jusqu'à présent, n'ont pas eu les moyens de s'acheter du mobilier. On pourrait fabriquer des chaises simples et les vendre à un prix ne dépassant pas FBu 200. Jusqu'à présent, le coût élevé des articles même les plus élémentaires (on a déjà mentionné le prix des chaussures) a empêché le développement d'un marché de consommation. En mettant sur le marché une quantité de plus en plus grande de biens à bas prix, accessibles à une grande partie de la population, il est possible de freiner l'inflation, d'accroître l'emploi et d'augmenter le pouvoir d'achat. Le bambou a un rôle à jouer dans l'économie du Burundi comme produit de substitution au bois qui est cher et dont les approvisionnements sont limités.

g) Les produits en sisal

202. Une fabrique de brosses et de nattes en sisal est en train de s'installer avec l'aide de l'ONUDI et du FENU (annexe 13). Quelques missions religieuses et des artisans indépendants fabriquent aussi des brosses. Environ 30 000 plants de sisal ont été distribués aux agriculteurs qui en ont planté la moitié à Bukeye et l'autre moitié à Catara. Il faut deux ans et demi avant que le sisal ne commence à produire et, ensuite, le rendement annuel varie entre 700 et 2 000 kg l'hectare. Il serait possible de produire beaucoup de nattes de tapis, de voiture, etc., en sisal et il existe une demande suffisante pour occuper un grand nombre de petites entreprises nouvelles.

Fabrique de corde en sisal

203. Le pays souffre d'une grave pénurie de corde. Par exemple, les ouvriers travaillant à la construction du four à chaux de Mosso n'ont pas pu trouver de corde pour leurs treuils et ont été réduits à monter les briques en les lançant en l'air à leurs camarades; le taux de perte a été très élevé. Sur les marchés, la mission a pu voir des cordes de sisal tressé assez courtes (8 m), mais il ne semble exister aucune fabrique de corde en continu. Il y a place pour au moins une sinon deux ou trois petites usines. Les investissements seraient assez peu élevés; il faudrait prévoir une assistance technique.

h) Fabrication d'huile par pression

204. Il y a de la place pour créer des pressoirs à huile de type artisanal. Il existe des machines pour presser les graines de coton, mais elles sont vieilles et devraient être remplacées. L'huile de palme peut servir de combustible et les palmistes peuvent se vendre aux savonneries. Il existe plusieurs petits ateliers dans le pays et une entreprise de production industrielle de Bujumbura, la SAVONOR. On pourrait installer dans l'intérieur du pays de petits pressoirs pour les arachides et les graines de soja. Ces suggestions ont été présentées par l'équipe de l'ONUDI. Il conviendrait de faire une étude des possibilités qui existent dans ce domaine. Aucune action de grande envergure n'est envisagée.

2. Industries métallurgiques

205. Au Burundi, le travail des métaux consiste presque exclusivement en forgeage, tôlerie et réparation automobile. On trouve très peu d'usinage en dehors des ateliers appartenant à une poignée de grandes compagnies ou des ateliers de réparation de l'Etat. Le petit nombre de mécaniciens sortant de l'Ecole technique secondaire donne une bonne idée de la situation. Toutes les matières premières pour le travail des métaux doivent être importées, à l'exception de celles que l'on peut obtenir de la récupération et qui sont utilisées par les forgerons.

a) La fonderie

206. Deux experts de l'ONUDI ont récemment présenté leurs rapports sur la fonderie : sa réalisation semble avancer lentement. Comme on peut le voir à l'annexe 13, elle représente un gros investissement. Une fois atteint son plein régime de production, elle devrait fournir 500 tonnes de métal par an, surtout de la fonte, et quelques lingots d'aluminium provenant de la récupération.

2) Instruments aratoires

207. L'instrument aratoire courant est la houe, qui ressemble à la memty indienne. Elle est coulée d'une seule pièce. Les houes sont importées et vendues FBu 400 sur le marché. Lorsque la lame se casse, les forgerons la réparent en fixant une nouvelle lame au manchon coulé.

208. Une usine pouvant fabriquer 25 000 houes par an et d'autres instruments aratoires, avait été construite et mise en route avec l'aide de la République démocratique populaire de Corée. Il semble qu'elle n'ait pas donné de bons résultats et sa production est arrêtée. On ignore si elle compte rouvrir ses portes ou si elle restera fermée.

209. Même si le travail y reprend, on pourrait créer de petits ateliers de fabrication d'instruments aratoires à condition de leur assurer un approvisionnement adéquat en matières premières. À cause de leurs techniques primitives, les forgerons ne seront pas en mesure de faire ce travail. Mais, comme il n'exige pas d'outils et de matériel compliqués il suffirait d'aménager de petits fourneaux de forge, de disposer d'enclumes, de marteaux améliorés, de tenailles et d'autres outils à main; il faudrait également perfectionner les méthodes de travail. Les centres de services proposés seraient tout indiqués. En Ethiopie, par exemple, des artisans très qualifiés, travaillant en équipe et utilisant des matériaux et un matériel semblables à celui dont on vient de parler, fabriquent en série des instruments aratoires. Il faudra amener les forgerons à coopérer dans les domaines de la production et de la commercialisation. A Kayanza, il existerait déjà un groupe de forgerons fabriquant des houes. Les petites unités pourraient produire non seulement des houes mais aussi des couteaux, des haches, des faucilles, des pioches, des rateaux, etc. Il faudra réaliser des études portant sur le marché, la production actuelle, l'approvisionnement en matières premières et autres facteurs intéressant l'établissement de petites industries capables de produire des instruments aratoires, qu'elles soient destinées à s'ajouter ou à se substituer à la production de l'usine existante. Une assistance technique sera nécessaire au départ.

c) Ateliers de mécanique et garages

210. Une grande partie des 715 élèves inscrits à l'Ecole technique secondaire font des études de mécanicien de l'automobile. La demande créée par les pouvoirs publics et par l'industrie privée ne semble pas avoir été satisfaite. Dans certains pays, comme la Tanzanie par exemple, les garages et les autres établissements de réparation ont servi de point de départ à une industrie de fabrication d'ouvrages en métaux. L'Ecole technique secondaire et les deux ou trois grandes entreprises du Burundi disposent de l'outillage nécessaire pour satisfaire aux besoins du pays pendant quelques années et, à l'heure actuelle, le marché est trop restreint pour justifier une expansion dans ce domaine.

d) Carrosseries de camion et d'autobus

211. Aujourd'hui, tous les camions et les autobus déjà carrossés sont acheminés de Dar es-Salaam ou de Mombasa, par la route. Il serait moins coûteux de monter les carrosseries sur place, mais il faudrait encore, pendant quelques années, importer certains des matériaux requis pour leur construction. Dans de nombreux pays, la construction de carrosseries d'autobus et de camion est une des premières activités manufacturières. Un grand nombre des anciens élèves

de l'Ecole technique secondaire sont capables d'emboutir des tôles et de réparer les carrosseries, et l'on trouve également des garages qui s'en chargent. Il ne serait pas difficile de passer à l'étape suivante, la fabrication des carrosseries, comme on l'a fait dans d'autres pays africains. L'une des principales difficultés sera de faire en sorte que le manque d'approvisionnements en matières premières ne retarde pas la construction des carrosseries une fois que les châssis d'autobus ou de camion seront arrivés. Les possibilités valent la peine d'être étudiées.

212. La construction de carrosseries créerait une demande portant sur des articles tels que les boulons ou les brides que l'on peut fabriquer à petite échelle. En Tanzanie, il existe une usine de boulons en U pour les ressorts de voitures qui pourrait commencer à en fournir jusqu'à ce que la demande en rende la fabrication rentable au Burundi.

e) Atelier central de réalésage

213. Bien que le nombre des véhicules au Burundi n'en justifie pas encore la création, il faudrait dans les cinq ans à venir envisager un atelier central où le réalésage se ferait sous contrôle. La création d'ateliers semblables dans d'autres pays africains a entraîné des économies très importantes en devises en réduisant les remplacements de moteurs. Le coût du matériel complet n'est pas très élevé, mais une gestion technique et une supervision seront nécessaires pendant plusieurs années.

3. Matériaux de construction

a) Fabrication des briques

214. Le projet initial de fabrication industrielle de briques a été abandonné, mais le Gouvernement tchécoslovaque a offert une briqueterie et un accord devrait être signé en octobre 1979. Cette usine produira 12 millions de briques, soit l'équivalent de 20 millions de briques produites par des méthodes artisanales. Elles se vendront FBu 5 pièce.

215. Entre-temps, on trouve trois projets d'usine de briques ou de briques et de carrelage dans la liste du FENA. La première, située à Kirundo-Muyinga, satisfait déjà aux besoins locaux. La deuxième, située à Motonga-Kayanza, serait selon les dires, entrée en production. Il semblerait de plus qu'il existerait un marché pour les briques fabriquées de manière artisanale, s'il était possible d'en contrôler la qualité. L'amélioration du niveau de vie devrait à terme entraîner la construction d'un plus grand nombre de maisons en briques.

b) Parpaings en ciment

216. A l'heure actuelle, il faut importer le ciment utilisé pour la fabrication des parpaings, ce qui en limite la production et l'emploi. Comme il est douteux que la production de l'usine de clinker, lorsqu'elle reprendra, puisse répondre aux besoins futurs ou même présents du pays, il ne semble pas utile d'encourager la création d'unités supplémentaires de production de parpaings de ciment.

c) Fabrication de panneaux en fibres végétales

217. L'usine de fabrication de panneaux en fibre de palme proposée va bientôt être construite. Le Fonds de développement européen avait financé les études entreprises par la SOMEBU. La région de Rumonge peut fournir des milliers de tonnes de matières premières. Ces panneaux sont surtout utilisés pour la construction de caisses à thé, mais pourraient aussi servir à fabriquer des cloisons intérieures.

218. On peut aussi fabriquer ces panneaux en comprimant des fibres de papyrus et de roseaux, à l'aide de presses simples mais solides déjà employées dans certains pays européens. Pour que l'entreprise soit rentable, il faut cultiver une surface d'au moins 300 ha dans une région marécageuse. Une étude, qui semble très prometteuse, est en cours, dans le cadre du projet PNUD BDI/78/104 portant sur la production de ce genre de panneaux, laquelle offre de nombreux avantages : elle n'exige qu'un faible investissement; des presses simples et solides suffisent pour l'assemblage; la technologie est éprouvée et comporte une forte intensité de main-d'oeuvre; les panneaux sont facilement transportables, ne pourrissent pas et sont imperméables; leur prix est très compétitif par rapport à la tôle galvanisée, et on peut les utiliser pour la couverture, les faux-plafonds, les murs, les cloisons et l'isolation thermique. On pourrait les produire dans des zones agricoles en dehors de Bujumbura, dans le cadre du projet OIT/DANIDA/77/EDI 001.

d) Fabrique de céramique

219. Comme on l'a déjà fait remarquer, la poterie au Burundi est très primitive. Les plans de fabrication à l'échelle industrielle d'assiettes, d'ustensiles d'usage courant et autres, et de carreaux de revêtement ont été abandonnés et, à l'heure actuelle, on n'envisage pas de les reprendre.

220. On ne voit pas ce qui empêcherait de fabriquer une poterie à usage ménager à une échelle semi-industrielle en utilisant les tours de potier. Le principal problème sera celui de la cuisson qui devra être surveillée par une personne ayant des connaissances techniques. Il faudra également faire appel à des experts en gestion et en commercialisation. Ce n'est qu'à l'essai que l'on verra si un tel plan a des chances de réussir.

4. Industries manufacturières diverses

221. L'annexe 12 donne une longue liste, qui du reste est loin d'être complète, de petites industries manufacturières qui visent, pour la plupart, à satisfaire les besoins de consommation; l'une d'elles est une entreprise de construction de parapluies.

222. Le parapluie est très utilisé au Burundi pendant la saison des pluies, et aussi comme parasol. Les parapluies sont importés d'Extrême-Orient et, sur le marché, coûtent FBu 600. Il serait possible de les fabriquer au Burundi. Si l'usine textile fournit le tissu qui sera ensuite imperméabilisé, et si l'on fabrique les manches et les poignées en bois du pays, seules les parties métalliques devront être importées. Elles sont très légères et pourraient être livrées par avion.

223. Il y a environ 15 ans, l'Ethiopie importait tous ses parapluies, soit près de un million par an. Un expert de l'OIT, spécialiste de la rééducation professionnelle, a mis en place à Addis-Abéba une usine dont le personnel se compose uniquement d'handicapés, notamment des aveugles. Quelques années plus tard, l'usine employait 200 personnes et les besoins du pays étaient satisfaits. L'OIT a publié un livre traitant de ce projet.

224. Cela ne veut pas dire nécessairement qu'une fabrique de parapluies qui serait créée au Burundi devrait employer des handicapés; cet exemple sert uniquement à démontrer qu'il est possible de mettre en place une fabrique de parapluies fonctionnant à une petite échelle.

5. Industries de services

225. Seul un petit nombre des 50 projets susceptibles de recevoir un financement du FENU appartiennent au secteur des services; on peut citer : trois hôtels, une boucherie, et des studios de photo et de cinéma. On pourrait y ajouter aussi au moins une ou deux teintureriers à Bujumbura et dans une ou deux autres villes, et des hôtels, au fur et à mesure que le réseau routier s'améliorera. L'absence de tourisme est un grand obstacle au développement du secteur des services.

D. Conclusions

226. Cette étude de la petite industrie et de l'industrie artisanale au Burundi est loin d'être complète. Elle n'en montre pas moins qu'il existe de nombreuses possibilités de développement et, en particulier, d'utilisation de matériaux locaux pour créer de nouvelles petites industries. Si les pouvoirs publics mettent en oeuvre toutes leurs ressources et sont prêts à accepter et encourager de nouvelles idées et de nouvelles initiatives, on pourra voir la conjoncture évoluer rapidement. Un soutien extérieur vigoureux, financier autant que technique, sera nécessaire dans plusieurs domaines.

IV. POSSIBILITE D'INTERVENTION DE LA BANQUE MONDIALE
ET D'AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX

227. L'une des choses qui frappent le visiteur, au Burundi, est le nombre d'organismes internationaux et bilatéraux qui lui fournissent une aide. L'aide financière vient de la Banque mondiale, de l'IDA, du FENU, du FDE et de l'USAID, et de pays tels que la République fédérale d'Allemagne et la Belgique. La République populaire de Chine, la Roumanie, la République démocratique populaire de Corée, la Tchécoslovaquie peut-être, et sans doute d'autres pays, fournissent leur aide sous forme d'installations et de conseils techniques destinés à assurer leur mise en place; presque tous les organismes internationaux, de nombreux organismes bilatéraux et quelques groupes religieux fournissent des services d'experts. Il ne semble pas qu'il existe la moindre coordination et, dernièrement, des divergences d'opinion ont surgi entre des experts à propos d'un des domaines clefs, d'intérêt national.

228. A l'heure actuelle, après un bref examen de la situation, il n'est pas possible de chiffrer l'aide financière que la Banque mondiale pourrait fournir à l'avenir. Comme on l'a fait remarquer au chapitre I, la pénurie de financement ne semble pas être un des problèmes auxquels le Burundi ait à faire face aujourd'hui. On a également remarqué que si tous les projets actuellement étudiés par le FENU à des fins de financement sont acceptés, les sommes nécessaires pour les financer pendant les deux ou trois années à venir dépasseront de beaucoup les fonds actuellement disponibles. Il est sans doute possible que le FENU décide de fournir des fonds supplémentaires. En tout cas, la Banque mondiale pourrait être prête à financer une série d'activités plus nettement définies.

229. L'examen, dans la section 3.3, des différents domaines où le développement serait possible, montre bien que les projets ne manqueraient pas. La création d'un Centre de services pour les matériaux de construction, et en particulier la mise en valeur du bambou comme source de matériaux pour les industries du bâtiment et de l'ameublement, exigeront un financement important, d'autant qu'il faudra faire appel à un grand nombre d'experts divers. Pour créer une industrie autochtone de la chaussure regroupant de nombreux petits ateliers, il faudra fournir une assistance technique et un équipement importants, même si les investissements financiers ne sont pas très grands. La mise en place d'ateliers de confection rentables demandera aussi des capitaux et la présence d'experts. Les investissements consacrés à l'industrie des instruments aratoires seront relativement peu élevés au départ mais, là encore, la présence d'experts sera indispensable. La création d'un atelier d'alésage et d'entretien des moteurs, semblable à celle qui a été mise en place avec succès dans les provinces nigérianes et qui a été proposée au Zaïre, demandera un investissement initial de plusieurs centaines de milliers de dollars. Au cours des prochaines années, la Banque pourrait consacrer 3 millions de dollars au moins au développement des petites industries et des industries artisanales; en effet, après un départ très lent, les choses commencent maintenant à bouger et un succès risque fort d'en entraîner d'autres. Ceux qui vivent au Burundi depuis quelques années commencent déjà à noter des changements, mais il reste encore beaucoup à faire.

230. Si l'on veut que les programmes de développement envisagés soient mis en place dans un laps de temps raisonnable et sans gaspillage excessif d'argent, il faudra fournir une assistance technique assez considérable. Il faudra donc intensifier l'assistance technique au Burundi dans la plupart des domaines, et elle devra diriger les opérations plus qu'elle ne le ferait dans un pays où les compétences industrielles sont plus développées. Il ne faudrait pas toutefois que les experts fassent tout le travail eux-mêmes ni que le personnel autochtone reçoive une formation, puis soit "abandonné à son propre sort"; il ne sera sans doute pas facile de trouver un équilibre entre ces deux solutions. Dans une certaine mesure, les missions religieuses ont trouvé des réponses à ce problème, mais à un niveau technologique inférieur à celui que l'on pourrait recommander, et les missionnaires passent souvent de longues années, quelquefois toute leur vie, dans le pays, tandis que les experts internationaux ou bilatéraux n'y passent que quelques années. La mission pense qu'il vaudrait la peine d'organiser une réunion des responsables et des experts des différents pays fournissant une coopération technique, à laquelle des représentants des missions religieuses seraient invités pour étudier en détail les meilleurs moyens d'offrir une telle aide à un pays qui ne possède pratiquement aucune tradition commerciale ni technique.

ANNEXE 1

Croissance démographique, 1970-1975

Taux de croissance moyen en pourcentage

<u>Catégorie</u>	<u>1960-1970</u>	<u>1970-1975</u>
Population totale	2,0	2,1
Population urbaine	6,1	6,1
Population active	1,1	1,1

Source : Banque mondiale, 1978

ANNEXE 2

Promotions annuelles moyennes de l'Ecole technique supérieure

<u>Spécialité</u>	<u>Nombre</u>
Travail du bois	58
Bâtiment	51
Confection	15
Mécanique	16
Tôlerie, carrosserie	18
Moteurs	19
Machines	19
Electricité	21
Electronique	10
Electromécanique	10
Secrétariat	11
Administration publique	15
Gestion des entreprises	20
Arts	13
Assistance sociale	43
TOTAL	<u>339</u>

Source : Ministère de la planification.

ANNEXE 3

FIB en 1973 et 1976

Comptes de la nation

PIB aux prix du marché de 1976 (estimations provisoires de la Banque mondiale) :

Total : 460 millions de dollars E.U.

Par habitant : 120 dollars E.U.

	<u>1973</u>	<u>1976</u> milliards de FBu	<u>1976</u> en %
<u>PIB aux prix du marché de 1970</u>	<u>23,2</u>	<u>24,9</u>	<u>100,0</u>
- Secteur primaire (dont cultures commerciales)	13,9 (1,5)	14,4 (1,6)	57,8 (6,4)
- Secteur secondaire	2,8	3,4	13,7
- Secteur tertiaire	4,9	5,3	21,3
- Impôts indirects moins subventions	1,6	1,8	7,2
<u>PIB aux prix actuels du marché</u>	<u>25,3</u>	<u>40,5</u>	
<u>Importation de biens et services</u>	<u>3,2</u>	<u>6,9</u>	
<u>Total des ressources employées</u>	<u>28,5</u>	<u>47,4</u>	
<u>Exportation de biens et services</u>	<u>2,7</u>	<u>5,5</u>	
<u>Demande intérieure</u>	<u>25,8</u>	<u>41,9</u>	<u>100,0</u>
- Consommation privée	21,3	32,1	76,6
- Consommation des administrations publiques	2,6	4,5	10,7
- Formation brute de capital fixe	2,0	5,3	12,7
- Variation des stocks de café	-0,1	-	-
<u>Epargne</u>			
- Epargne intérieure	0,9	5,2	
- Besoins de financement	0,5	-1,4	

Analyses du PIB entre 1970 et 1976

	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>
Agriculture vivrière	11 155	11 400	10 263
Cultures commerciales	1 083	1 234	950
Cheptel	771	791	810
Pêche	80	97	43
Sylviculture	337	345	315
Total du secteur primaire	13 427	13 869	12 512
Industries agricoles	60	66	52
Artisanat, industries alimentaires	1 280	1 411	1 420
Artisanat, vannerie	78	97	81
Cuir			
Mines, énergie	63	87	72
Bois, industries mécaniques	259	286	293
Produits chimiques, etc.			
Construction	530	546	546
Secteur secondaire	2 273	2 474	2 465
Secteur tertiaire	4 454	4 936	4 922
PIB au coût des facteurs	20 155	21 260	19 900

Source : Ministère de la planification.

en prix constants de 1970

<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>Taux de croissance</u>
11 646	10 686	11 791	12 014	1,3
1 054	1 374	857	989	- 1,5
828	847	867	885	2,3
51	66	88	94	2,7
352	360	368	376	1,8
13 932	13 334	13 972	14 359	1,1
55	68	51	60	- 0,1
1 613	1 692	1 704	1 827	- 6,1
83	82	63	67	- 2,5
74	74	69	75	2,7
272	297	297	318	3,4
487	330	316	672	4,1
2 586	2 763	2 760	3 021	4,9
4 618	4 779	4 881	5 031	2,0
21 137	20 877	21 614	22 411	1,8

ANNEXE 5

Analyses quantitatives des principales productions industrielles

<u>Produits</u>	<u>Unités</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>
Café vert	T	16 929	21 428	16 758
Thé séché	T	787	1 136	1 470
Fibres de coton	T	1 422	1 108	1 840
Minerais :				
- Bastnaesite	T	82	139	28
- Cassitérite	T	80	38	36
Bière	Hl	398 233	480 800	525 000
Boissons non alcoolisées	Hl	28 276	34 499	47 912
Chaussures	Paire	139 685	174 243	275 098
Couvertures	Unité	397 000	415 136	428 969
Oxygène	m ³	25 339	27 778	29 074
Acétylène	kg	6 583	7 358	8 041
Peinture	T	257	363	314
Panneaux en fibro-ciment	T	2 145	2 715	2 531
Insecticides	T	-	1 585	1 674

Source : Banque de la République du Burundi.

ANNEXE 6

Etablissements industriels et commerciaux en 1977

<u>Sous-secteurs</u>	<u>Nombre</u>
Commerce	182
Services	73
Textiles, cuir	16
Transports	17
Garages, vente de carburants	43
Construction, travaux publics	19
Travail du bois et du métal	13
Industries chimiques	18
Industries alimentaires	21
Pêche	13
Institutions financières	8
Divers	6
TOTAL	429

Source : Ministère de la planification.

ANNEXE 7

Nombre de salariés dans le secteur moderne - 1977

<u>Secteurs</u>	<u>Nombre de salariés</u>
Mines, énergie	2 630
Industries manufacturières	5 302
Construction	26 174
Total du secteur secondaire	34 106
Services privés	25 598
Services publics	28 099
Total du secteur tertiaire	53 697
TOTAL GENERAL	<u>87 803</u>

Source : Ministère des affaires sociales et du travail,
Ministère de la planification.

ANNEXE 8

Nombre de salariés dans les industries manufacturières en 1977

<u>Secteurs</u>	<u>Sous-secteurs</u>	<u>Nombre de salariés</u>
Industries agricoles	Café	456
	Coton	188
	Thé	306
	Riz (paddy)	87
	Total	887
Industries alimentaires	Boulangerie	200
	Boucherie	115
	Laiterie	73
	Brasserie	648
	Huilerie	48
	Poisson	187
	Total	1 271
Confection	Vêtements	535
	Cuir	44
	Total	579
Bois et papier	Mobilier en bois	224
	Imprimerie	235
	Total	459
Industries mécaniques	Mécanique	723
	Garages	600
	Total	1 323
Industries chimiques et matériaux de construction	Industries chimiques, peinture, savonnerie	328
	Matériaux de construction	445
	Total	783
TOTAL GENERAL		<u>5 302</u>

Source : Ministère des affaires sociales et du travail,
Ministère de la planification.

ANNEXE 9

Production des industries artisanales en millions de FBu (base 1975)

BRANCHE	INDUSTRIES ARTISANALES	Année 1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1978-1982 Taux annuel de croissance
		<u>Année 1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	
6	Charbon et charbon de bois	1 072	1 100	1 125	1 151	1 177	1 204	1 232	1 260	2,3
8	<u>Industries alimentaires</u>									
	Bière de banane	4 600	4 701	4 805	4 911	5 019	5 129	5 242	5 357	2,2
	Bière de sorgho	340	357	375	383	392	400	409	418	2,2
	Boucherie	479	538	605	641	680	720	764	810	6,0
	Beignets	20	23	26	28	29	31	-	35	6,0
	Meunerie	40	44	48	52	57	61	-	68	7,2
	Huile de palme	69	86	109	119	132	145	-	163	8,4
	Total	5 548	5 749	5 968	6 134	6 309	6 486	6 666	6 851	2,8
9	<u>Textile, cuir, vannerie</u>	50	555	61	68	75	83	93	103	10,8
10	<u>Divers</u>									
	Travail des métaux (forgerons)	3	3	3	4	4	4	4	5	8,0
	Poterie	12	13	15	17	18	20	23	26	11,4
	Travail du bois	25	29	34	39	45	52	60	70	15,8
	Briques et chaux	56	71	90	114	145	160	176	193	16,5
	Divers	20	21	23	25	27	29	31	33	7,4
	Total	116	137	165	199	239	265	294	327	14,7
	TOTAL GENERAL	<u>6 793</u>	<u>7 041</u>	<u>7 319</u>	<u>7 552</u>	<u>7 800</u>	<u>8 038</u>	<u>8 285</u>	<u>8 541</u>	

ANNEXE 10

Répartition des artisans dans sept quartiers de Bujumbura

<u>Métiers</u>	<u>Buyenzi</u>	<u>Bwiza</u>	<u>Nyakabiga</u>	<u>Gibitoke</u>	<u>Kamenge</u>	<u>Kinama</u>	<u>Ngagara</u>	<u>Total</u>
Maçons (poseurs de briques)	41	22	147	92	136	110	-	548
Charpentiers	21	43	-	-	17	-	-	81
Menuisiers	82	86	-	69	85	131	35	488
Briqueteurs	-	-	-	-	1	-	-	17 ^{1/}
Soudeurs, forgerons	21	-	-	92	17	88	-	218
Mécaniciens, ouvriers de garage	103	86	49	138	187	153	69	785
Tailleurs	103	65	-	92	119	88	35	502
Meuniers ^{1/}	21	-	-	-	34	-	-	55
Marchands	82	108	-	69	17	44	35	355 ^{2/}
Boutiquiers	349	323	147	23	204	1 194	104	<u>2/</u>
TOTAUX								

Source : Ministère des travaux publics, de l'équipement et du logement : Projet de développement urbain du Burundi, Rapport intermédiaire, Vol. 1 et 2, août 1979.

1/ Quelques omissions dans l'original.

2/ Certains chiffres de ce tableau sont très sujets à caution, notamment ceux qui concernent les marchands et les boutiquiers à Kinama et c'est pourquoi les totaux ne figurent pas. Comme l'on n'a malheureusement pu disposer que d'un seul exemplaire du rapport, il est impossible de vérifier les chiffres, qui ne doivent être considérés que comme indicatifs d'ordres de grandeur.

Entreprises industrielles et artisans visités

<u>Branche</u>	<u>Produits</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Nombre de salariés</u>	<u>Conditions de production et d'exploitation</u>	<u>Commercialisation</u>	<u>Estimation du chiffre d'affaires annuel</u>
<u>Industries modernes</u>						
1. Textile	Vêtements	Etranger	50	Bien organisé et équipé	Contrat de confection d'uniformes.	
	Métaux				Vente aux entrepreneurs (marché de vendeurs)	
					Sur les marchés	
2. Bois	Tôle ondulée		15-20	Niveau européen moyen		
	Vêt. d'occasion		30 (est.)			
2. Bois	Mobilier de luxe	Burundais (diocèse)	70	Passable. Matériel vieux mais bien entretenu. Organisation pourrait être améliorée	Sur commande (marché de vendeurs)	34 millions
3. Métaux	Mobilier métallique, portes, châssis, etc.	Burundais	46	Racheté au propriétaire européen. Paraît bien organisé	Par relations; pas de promotion des ventes malgré la concurrence	138 millions
4. Plastiques	Sacs en plastique	Burundais	20 (est.)	Matériel moderne (proj. ONUDI, aide FENU). Organisation médiocre, capacité en expansion	Vente directe aux industries et magasins. Production double des prévisions. Entreprind la fabrication d'autres articles en plastique	
<u>Entreprises moyennes</u>						
5. Cuir	Fabrication et réparation de chaussures	Burundais (Mission)	20 (est.)	Travail surtout manuel. Assez bien organisé à cet égard. Arrêté faute de matières premières. Ecole de formation. Aide FENU	Vente aux magasins et sur place	

<u>Branche</u>	<u>Produits</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Nombre de salariés</u>
6. Textile	Confection et broderie	Etat	33
<u>Artisanat</u>			
7. Matér. de construction	Chaux	Burundais et Ruandais	15 (est.)
8. Matér. de construction	Briques	Comme le 7	14
9. Matér. de construction	Parpaings de ciment	Burundais (Direct. de 2)	7 est.
10. Métaux	Châssis de literie, portes, fenêtres	Zaïrois (?)	5
11. Métaux	Réparation de houes, couteaux, pangas	Burundais	Groupe
12. Bois	Tables sculptées	Zaïrois	Groupe

<u>Conditions de production et d'exploitation</u>	<u>Commercialisation</u>	<u>Estimation du chiffre d'affaires annuel</u>
Très beau travail; très mauvaise organisation et lenteur. Aide de la mission.	Sur commande et dans son propre magasin	2,37 millions
Deux fours à chaux traditionnels. Organisation et qualité médiocres. Construit un four moderne avec l'aide ONUDI et FENU	Sur commande (marché de vendeurs)	1,44 million
Travail bien organisé mais méthodes primitives. Très mauvaise cuisson, basse qualité. Nombreux rebuts	Pour sa propre construction d'un nouveau four et sur commande 3 BFu/brique	1 million
2 presses portatives; autres méthodes primitives. Début d'exploitation	Production actuellement utilisée pour la construction de nouvelle usine. Produira ensuite pour la vente	
Travail à ciel ouvert. Poste de soudage. Outils à main	Commandes des habitants du quartier	
Travail de forge de très bas niveau technique. Emploie des déchets auto.	Vente sur le marché où chaque ouvrier se rend après avoir fait 2 ou 3 articles	60 000-- 72 000
Outils très primitifs, qualité médiocre	Vente de porte à porte par chaque ouvrier après achèvement de l'article	120 000

<u>Branche</u>	<u>Produits</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Nombre de salariés</u>
13. Textile	Confection	Burundais	4
14. Ménage	Brosses et nattes en sisal	Burundais	10 est.
15. Ménage	Brosses, racloirs	Burundais	Mari et femme
16. Cuir	Réparation de chaussures	Burundais	1
17. Céramique	Pots	Burundais	Groupe
18. Artisanat d'art	Sculpture sur bois	Burundais	Elèves

<u>Conditions de production et d'exploitation</u>	<u>Commercialisation</u>	<u>Estimation du chiffre d'affaires annuel</u>
Au domicile du riche propriétaire	Sur commande d'une clientèle de luxe	720 000 - 960 000
Situation provisoire, mauvaises méthodes, qualité passable Aide ONUDI/FENU	Sur les marchés	
Travail domestique très primitif	Aux missions	60 000 - 72 000
Travaille en plein air. Méthodes manuelles, bon ouvrage, bon cordonnier	Clientèle locale	120 000
Dans la campagne; travail et cuisson très primitifs. Pas d'organisation	Sur les marchés	
Atelier de sculpteur; travaux remarquables ayant reçu des prix internationaux	Sur commande; essaie d'obtenir l'autori- sation d'exposer et de vendre à Bujumbura	

ANNEXE 12

Rapport mensuel sur l'état d'avancement des projets du FENU
septembre 1979
Département de l'artisanat

<u>Nature du projet</u>	<u>Emplacement</u>	<u>Investissement (millions Fbu)</u>	<u>Observations</u>
<u>En production</u>			
1. Craie pour écoles	Bujumbura	3,74	Production de bonne qualité malgré la pénurie de matières premières. Le principal client est le Ministère de l'éducation
2. Brosses	Bukeye- Muramvya	2,5	Déjà en production; attend du matériel pour s'agrandir
3. Boucherie, viandes cuites	Ngagara- Bujumbura	5,12	En construction. Le programme d'élevage est achevé
4. Confection	Mutaho-Gitega	1,619	En production
5. Briqueterie	Kirundo- Muvinga	3,721	En production; fournit tous les chantiers voisins
Projets en production : 5			
<u>En production ou en expansion</u>			
6. Four à chaux	Bukemba-Bururi	4,866	Four moderne en construction
7. Four à chaux	Makamba-Bururi	4,866	Matériaux en cours de rassemblement; la construction doit commencer prochainement.
8. Pêcherie semi- industrielle	Bujumbura	10,816	Attend livraison du matériel
9. Travail et soudage des métaux	Bujumbura	4,112	Matériel installé
10. Cordonnerie	Giheta-Gitega	5,715	En production mais attend du nouveau matériel
11. Fabriques de pâtes alimentaires	Bujumbura	5,0	Matériel installé
12. Briques et carreaux	Matongo- Kayanza	3,721	En production
13. Menuiserie coopérative	Nyabikere- Gitega	4,09	Production commencée
14. Fabr. de vin de banane	Bujumbura	2,725	Fonds débloqué
En construction ou en expansion : 9			

<u>Nature du projet</u>	<u>Emplacement</u>	<u>Investissement (millions FBu)</u>	<u>Observations</u>
<u>Lettres d'ouverture de crédit prêtes - en attente du déblocage des fonds</u>			
15. Atelier de confection pour handicapés	Bujumbura	1,4	Fonds maintenant débloqués
16. Laboratoire médical	Bujumbura	8,5	Autorisation d'exercer obtenue. En attente de l'accord financier de New York
17. Atelier de sculpture	Bujumbura	0,96	Au stade expérimental
18. Atelier de photographie	Bujumbura	3,3	En attente du déblocage des fonds
19. Studio de cinéma	Gitega	2,1	En attente du déblocage des fonds
20. Manufacture de boutons	Bujumbura	4,3	?
Projets en attente du déblocage des fonds : 6			
<u>Projets en cours d'approbation</u>			
21. Scierie	Ijene-Ngozi	5,0	Matériel en cours d'achat
22. Atelier de travail des métaux	Bujumbura	4,16	En attente de l'approbation du Comité
23. Caisserie	Bujumbura	4,91	En attente d'offres de matériel
24. Soudure électrique	Bujumbura	7,067	En attente d'un contrat d'importation de bois
25. Boulangerie	Ngagara-Bujumbura	7,0	Agrandissement de l'établissement existant
26. Boulangerie	Bururi	4,0	En progrès
27. Four à chaux	Busiga-Ngozi	7,0	Profitera de l'expérience acquise
28. Atelier de travail des métaux	Gitega	5,0	En attente de l'approbation du Comité
29. Scierie	Mwaro	2,85	En attente des factures pro forma
Projets en cours d'approbation : 9			
<u>Projets à présenter au Comité technique d'investissement</u>			
30. Hôtel Belvédère	Belvédère-Bujumbura	5,0	Etude faite
31. Auberge de Kayanza	Kayanza	11,000	Etude faite
32. Briqueterie de Mosso	Mosso Ruyigi	4,0	Etude achevée
33. Plomberie et entretien	Bujumbura	5,0	Etude achevée
Projets à présenter au Comité technique d'investissement : 4			

<u>Nature du projet</u>	<u>Emplacement</u>	<u>Investissement (millions FBu)</u>	<u>Observations</u>
<u>Projets à l'étude</u>			
34. Marbre artificiel	Bujumbura	10,0	A l'étude
35. Articles en plastiques	Bujumbura	10,0	A l'étude (fabrication de sacs en plastique existante)
36. Boulangerie	Muramvya	5,0	Projet en cours d'élaboration
37. Articles en corne	Bujumbura	5,0	Projet en cours d'élaboration
38. Dents artificielles	Bujumbura	5,0	En attente de factures proformat
39. Extraction d'huile d'arachide	Mosso	7,0	A étudier
40. Fabrication de rouleaux pour impression sur tissus	Bujumbura	5,0	A étudier
41. Ardoises pour écoles	Ruyigi	9,0	A étudier
42. Distillerie d'alcool	Ruyigi	6,0	Permettra de remplacer les alcools importés
43. Taille de pierres	Mosso	7,0	A étudier
44. Confection de luxe avec tricotage et broderie	Bujumbura	6,0	A étudier
45. Bonneterie pour hommes	Bujumbura	8,0	Etude achevée
46. Construction	-	10,0	Etude achevée
47. Hôtel Solidarité à Ngagara	Bujumbura	12,0	A étudier
48. Confection	Bururi	5,0	A étudier
49. Raccords pour plomberie	Bujumbura	6,0	Etude achevée
50. Boulangerie	Ngozi	5,0	En cours d'élaboration
51. Tissage de tapis	Kayanza	6,0	A étudier
52. Bonbons et chewing-gum	Bujumbura	10,0	En cours d'étude
53. Tricotage	Bujumbura	-	
54. Fabrication de clefs	Bujumbura	-	
Projets à l'étude : 21			

ANNEXE 13

Investissements projetés dans le secteur industriel et artisanal
de 1978 à 1982 et situation actuelle

<u>Projet</u>	<u>Investissement (millions FBu)</u>	<u>Nombre d'emplois</u>	<u>Date d'achè- vement prévue</u>	<u>Situation actuelle</u>
1. Usine à café	880	80	1981	Inconnue
2. Usine à thé	330	180	1980	Inconnue
3. Tannerie	90	120	1980	Retardée; une partie du matériel manque; une autre est en cours d'installation
4. Extraits de plantes médicinales	200	50	1982	En cours d'étude par des spécialistes de l'ONUUDI
5. Saurisserie de poisson	18	190	1979	Abandonnée
6. Sucrierie	1 500	200	1981	Etude faite par des consultants. Appels d'offres en prépa- ration. Assistance de l'Inde. Progrès lents
7. Conserverie de viandes et légumes concentrés et séchés	324	420	1982	
8. Minoterie	290	60	1979	Premiers stades de la construction
9. Fabrique de boîtes de conserves	250	50	1980	Pas encore commencée. Problèmes techniques pour la conformité aux normes internationales
10. Distillerie et levure	100	50	1980	
11. Aliments pour le bétail	80	50	1980	Projet mis au point. Pas encore d'entrepreneur
12. Eau minérale	50	50	1979	
13. Usine textile	800	1 300	1978	En cours d'achèvement avec l'aide technique de la Rép. pop. de Chine
14. Confection	200	200	1979	
15. Fabrication de panneaux en fibres végétales	150	70	1980	A réaliser

<u>Projet</u>	<u>Investissement (millions FBu)</u>	<u>Nombre d'emplois</u>	<u>Date d'achè- vement prévue</u>	<u>Situation actuelle</u>
16. Centres de services artisansaux (12)	250	240	1982	Controversé (voir le chap. sur les projets en matière d'artisanat)
17. Fabrique de chaussures	150	150	1980	Attend la tannerie
18. Fabrique d'instruments aratoires	150	170	1978	Entreprise par la Rép. dém. pop. de Corée mais fermée
19. Fonderie	150	80	1980	
20. Montage de bicyclettes	60	100	1980	En construction avec aide de la Roumanie
21. Rechapage de pneus	60	30	1979	En construction. Entre- prise privée étrangère
22. Châssis et profilés	33	28	1978	Inconnue
23. Verrerie	400	130	1980	A l'étude par un expert de l'ONUDI
24. Briqueterie industrielle	230	135	1979	
25. Usine de silicate de calcium	185	75	1980	
26. Chaux et ciments	120	150	1978	La remise en état de l'ancienne usine est en cours
27. Fabrique d'engrais (tourbe)	150	100	1980	A l'étude par l'ONUDI
28. Articles en plastiques	100	50	1979	A entreprendre par le propriétaire de la fabrique de sacs existante
29. Fabrique de céramique	120	120	1979	Abandonnée
30. Fabrique d'allumettes	10	60	1978	Inconnue. Probablement abandonnée
31. Fabrique de peinture	20	20	1979	En exploitation
TOTAL	<u>7 600</u>	<u>5 708</u>		

ANNEXE 14

Personnes et organismes contactés

Ministère du commerce et de l'industrie

Directeur général a.i.
Directeur du Département de l'industrie
Directeur du Département de l'artisanat

NTIMANZA Pontien
NTIBAGIRIRWA Leonard
NDAYIZIGA Tiburce

Minsitère de l'agriculture

ISABU (Station d'expériences de Mosso)

Le Directeur
Le chef mécanicien MOWOHO Matthias

Industrie et artisans

MOBIRUNDI, Meubles - Directeur
FAMETAL, Mobilier métallique - Directeur
Cordonnerie St. Joseph - Directeur
Four à chaux Carrière minérale - Propriétaire
Artisan en brosse
Sculpteur
Artisanat de brosse Bakaye, Brosses, Tapis
SIROUCO, Uniformes, Vêtements d'occasion,
Tôle ondulée - Directeur
Mme MARTI, couture

SUNZUGURU Séverin
NDABANEZE François
BARADUMBA Fr. Stanistas
MOWOHO Matthias
NGENDAHORURI Guido
MANIRAMPA Antoine
DIKUMANE Bernhard

PERSOONS Jacques
Mme MARTI

PNUD - Représentant résident a.i.

OSSELLA Fabrizio

ONUJI - Directeur de projet
Expert (Tourbe)
Expert (Industries artisanales)
Expert (Développement de la gestion)
Expert (Minoterie)

KACJAN Marian
RUSTON Walter
SPINATO Luigi
LANSLEY Roger
SERRIERE Guy

Banque mondiale, fonctionnaire de la Mission
sur l'énergie

MBI Emanuel

ANNEXE 15

Bibliographie

République du Burundi

Ministère du commerce et de l'industrie : La promotion de l'artisanat au Burundi, Département de l'artisanat, juin 1979. (Recueil de documents dactylographiés établis au Département de 1973 à 1979. Le principal est : La promotion de l'artisanat au Burundi par NDAYIZIGA Tiburce, Directeur du Département).

Ministère du Plan : Plan quinquennal de développement économique et social du Burundi, 1978-1982. Annexe IV - Energie, Industrie, Artisanat, Commerce, Banques, Tourisme.

Ministère des travaux publics, de l'équipement et du logement : Projet de développement urbain au Burundi - Rapport intermédiaire, Volumes 1 et 2, août 1979 (Rapport d'une firme suisse de consultants à Bujumbura).

PNUD : Country Programme for Burundi - UNDP assistance requested by the Government of Burundi for the period 1977-1981. New York, January 1977 DP/GC/BDI/R2, 16 septembre 1976.

ONUDI/Banque mondiale - Programme conjoint : République du Burundi : The Construction Industry; Report of a Mission, 15 August - 2 September 1978, Vienna, 3 January 1979.

USAID : Burundi - Country Development Strategy, REDSO/EA, June 1978.

ONUDI : Rapport de Mission d'études : Formation et perfectionnement du personnel de direction et d'encadrement des entreprises du secteur industriel, André Germeau, Vienne, 17 avril 1978, DP/ID/SER.A/143.

ONUDI/PNUD : Projet de création d'un mini-domaine industriel à Gitega, Projet DP/BAI/77/006, Nazem Hayani, Vienne, 20 avril 1979.

ONUDI/Roger L.E. Lansley : Rapport final et Projet d'assistance en formation et perfectionnement des cadres dirigeants et moyens des entreprises du secteur industriel, juillet 1979.

ONUDI : Développement et promotion des petites et moyennes entreprises industrielles au Burundi : Rapport final de Bernhard Stein. Bujumbura, février 1974.

Ministère du commerce et de l'industrie, Département de l'artisanat : Termes de référence du projet de création du centre de production artisanale et des services pour la petite industrie de Kayanza. Projet RDI/79/003. NDAYIZIGA Tiburce et BARANJORESE Tharcisse.

Hugo Houben : Projet urbain du Burundi - Promotion de l'emploi de matériaux locaux de construction, Genève, ADANA, juillet 1979.

République du Burundi : Décret-Loi No 1/8 du 4 avril 1979 portant Code des investissements du Burundi.

République du Burundi : Proposition de décret-loi portant Institution du Code des petites et moyennes entreprises (Section des métiers), (Code artisanal).

